

Région Nouvelle-Aquitaine
Département de la Gironde (33)
Commune de Génissac - (33420)

Dossier de demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
CENTRALE SOLAIRE DES NENUPHARS



PROJET DE LA CENTRALE SOLAIRE DES NENUPHARS

Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des Trois Cailloux
80 000 Amiens
Tel: 06 31 72 75 74 - 03 65 88 99 17
mail : aserpantie@h2air.fr



Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PIECES ADMINISTRATIVES | 1 |
| Formulaire de demande de permis de construire..... | 2 à 6 |
| Bordereau de dépôt des pièces jointes..... | 7 à 8 |
| Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions..... | 9 à 10 |
| Extrait K-BIS..... | 12 |
| Délégation de pouvoir..... | 13 |
| Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet..... | 15 |
| PC1 plans de situation du projet | 17 |
| Localisation générale du projet..... | 18 |
| Vue aérienne..... | 19 |
| Plan Cadastral du foncier concerné par le projet..... | 20 |
| PC2 Plans de masse des constructions | 23 |
| Plan topographique - état existant..... | 24 |
| Plan de masse général du projet - état projeté..... | 25 |
| Plan de masse des constructions - état projeté..... | 26 |
| Plan de masse du projet avec vue aérienne - état projeté | 27 |
| Emprise du plan masse du projet au 1/750ème au format A0 (voir document joint)..... | |
| PC3 Plans en coupe du terrain et de la construction | 29 |
| Plan de localisation des coupes..... | 30 |
| Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'..... | 31 |
| Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'..... | 32 |
| Vue en plan des postes de livraison et de transformation et localisation des coupes CC', DD', EE'..... | 33 |
| Profil de la coupe CC'..... | 34 |
| Profil de la coupe DD'..... | 35 |
| Profil de la coupe EE'..... | 36 |
| Vue en coupe d'une table photovoltaïque flottante de 5° et des flotteurs..... | 37 |
| Vue en coupe du système d'amarrage..... | 38 |
| PC4 Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements..... | 39 |
| PC5 Plans des façades et des toitures | 43 |
| Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque flottante..... | 44 |
| Plan des façades des postes de livraison et de transformation..... | 45 |
| Plan modèle de la clôture..... | 46 |
| Plan modèle d'un portail..... | 47 |
| PC6 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement | 49 |
| Plan de localisation des points de vues photographiques..... | 50 |
| Photomontages..... | 51 |
| PC7 Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche | 57 |
| Plan de localisation des points de vues photographiques..... | 58 |
| Photographies..... | 59 |
| PC8 Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain | 65 |
| Plan de localisation des points de vues photographiques..... | 66 |
| Photographies..... | 67 |
| PC11 Etude d'impact (voir document joint) | 69 |
| PC13 Attestation de prise en compte du Plan de Prévention de Risques | 71 |

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait K-BIS de la société CENTRALE SOLAIRE DES NENUPHARS
- Délégation de pouvoir
- Tableaux récapitulatifs

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

PIÈCES ADMINISTRATIVES



Demande de

Permis d'aménager

comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire

comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...)
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur
 Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance
 Date : ____/____/____ Commune : _____
 Département : ____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale
 Dénomination : CENTRALE SOLAIRE DES NENUPHARS Raison sociale : _____
 N° SIRET : 81813748390010 Type de société (SA, SCI,...) : SASU (Société par Actions Simplifiée à associé unique)
 Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
 Nom : MAHFOUZ Prénom : ROY

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 29 Voie : rue des 3 cailloux
 Lieu-dit : _____ Localité : AMIENS
 Code postal : 80000 BP : _____ Cedex : _____
 Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : SERPANTIE Prénom : Alexia

OU raison sociale : H2air

Adresse : Numéro : 29 Voie : Rue des 3 cailloux

Lieu-dit : _____ Localité : AMIENS

Code postal : 80000 BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0631727574 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : aserpantie @ h2air.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Voir détail p.10 Localité : GENISSAC

Code postal : 33420 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____ Voir détail p.10

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenaire (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - o Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - o Superficie (en m²) : _____
 - o Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - o Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques² :

- Création d'une voie
 - Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
 - Création d'un espace public
- Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :
- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot

Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande

La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____

Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation : _____

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT

Número : 21 Voie : RUE D'AUTEUIL

Lieu-dit : _____ Localité : PARIS

Code postal : 75016 BP : _____ Cedex : _____

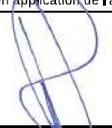
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0142089620 ou Télécopie : _____

Adresse électronique : _____ im.in.archi @ _____ gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :  Cachet de l'architecte : **I'M IN ARCHITECTURE**
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :
 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :
Le projet concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque flottant comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports dont les caractéristiques sont les suivantes :

- environ 22000 panneaux flottants:
- Longueur 2m à 2m30 x 1m à 1m30 - Hauteur 0,4m dont 0,15m immergés - inclinaison 5°
- un ensemble de flotteurs secondaires permettant l'accès aux panneaux et leur entretien

- Construction d'un ensemble comprenant un poste de livraison et deux postes de transformation surélevés sur pilotis avec escalier et passerelle d'accès métalliques. Hauteur totale comprise entre 5,95 et 6,35m (+9,81m NGF), longueur totale de 22,04m, largeur totale de 4,7m
Aspect extérieur: enduit RAL 6005

- Les deux postes de transformation ont les caractéristiques suivantes:
Longueur: 7,5m - largeur: 2,5m - Hauteur: 3,3m dont 0,8m dédiés au vide sanitaire
Aspect extérieur: enduit Ral 6005

- Le poste de livraison a les caractéristiques suivantes:
Longueur: 6,5m - largeur: 2,5m - Hauteur: 3,3m dont 0,8m dédiés au vide sanitaire
Aspect extérieur: enduit Ral 6005

Clôture grillagée : grillage à mailles de 10cmx10cm, hauteur hors sol 2.00m maximum passages à faune de 20cm par 20cm tous les 50m
Portails à 2 vantaux d'une largeur de 7 m.
La clôture et les portails seront de type acier galvanisé de couleur vert Ral 6005

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'exécède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
 Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
 Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
 Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
 Transport Enseignement et recherche Action sociale
 Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

| Destinations | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée ⁴ (B) | Surface créée par changement de destination ⁵ (C) | Surface supprimée ⁶ (D) | Surface supprimée par changement de destination ⁷ (E) | Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E) |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|--|------------------------------------|--|--|
| Habitation | | | | | | |
| Hébergement hôtelier | | | | | | |
| Bureaux | | | | | | |
| Commerce | | | | | | |
| Artisanat ⁷ | | | | | | |
| Industrie | | | | | | |
| Exploitation agricole ou forestière | | | | | | |
| Entrepôt | | | | | | |
| Service public ou d'intérêt collectif | | 53,75 | | | | 53,75 |
| Surfaces totales (m ²) | | 53,75 | | | | 53,75 |

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
 La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
 4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
 5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
 6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).
 7 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-003 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

| Destinations ⁴ | Sous-destinations ⁵ | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée ⁶ (B) | Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C) | Surface supprimée ⁹ (D) | Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E) | Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E) |
|---|--|-------------------------------------|--------------------------------|--|------------------------------------|--|--------------------------------------|
| Exploitation agricole et forestière | Exploitation agricole | | | | | | |
| | Exploitation forestière | | | | | | |
| Habitation | Logement | | | | | | |
| | Hébergement | | | | | | |
| Commerce et activités de service | Artisanat et commerce de détail | | | | | | |
| | Restauration | | | | | | |
| | Commerce de gros | | | | | | |
| | Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle | | | | | | |
| | Hébergement hôtelier et touristique | | | | | | |
| | Cinéma | | | | | | |
| Equipement d'intérêt collectif et services publics | Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés | | | | | | |
| | Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés | | | | | | |
| | Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale | | | | | | |
| | Salles d'art et de spectacles | | | | | | |
| | Équipements sportifs | | | | | | |
| | Autres équipements recevant du public | | | | | | |
| Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire | Industrie | | | | | | |
| | Entrepôt | | | | | | |
| | Bureau | | | | | | |
| | Centre de congrès et d'exposition | | | | | | |
| Surfaces totales (en m²) | | | | | | | |

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
 La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
 4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R.151-27 du code de l'urbanisme.
 5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R.151-28 du code de l'urbanisme.
 6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
 7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.
 8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.
 9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

- Démolition totale
- Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis :

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Amiens

Le :

DocuSigned by:


54B31BC936734A4...

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Information à remplir par le professionnel sollicité :

Vous êtes un : architecte paysagiste-concepteur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil régional de : _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 45_____ 2109 Lieu-dit : Coulonque
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 47_____ 1664 Lieu-dit : Coulonque
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 48_____ 2844 Lieu-dit : Coulonque
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 49_____ 2958 Lieu-dit : Coulonque
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 333_____ 4464 Lieu-dit : Coulonque
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 336_____ 1888 Lieu-dit : Coulonque
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 338_____ 9008 Lieu-dit : Coulonque
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 339_____ 256 Lieu-dit : Coulonque
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 471_____ 14 359 Lieu-dit : Coulonque
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 472_____ 27 882 Lieu-dit : Coulonque
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 52_____ 3578 Lieu-dit : La Prade Ouest
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 53_____ 3263 Lieu-dit : La Prade Ouest
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 56_____ 445 Lieu-dit : La Prade Ouest
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 57_____ 10595 Lieu-dit : La Prade Ouest
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 184_____ 136 Lieu-dit : La Prade Ouest
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 473_____ 14 009 Lieu-dit : La Prade Ouest
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 474_____ 89 131 Lieu-dit : La Prade Ouest
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : AB Numéro : 477_____ 2706 Lieu-dit : La Prade Ouest
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²) : _____ 191 295



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

| Pièce | Nombre d'exemplaires à fournir |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ² | 1 exemplaire par dossier |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ² | 1 exemplaire par dossier |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ² | 1 exemplaire par dossier |

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

| Pièce | Nombre d'exemplaires à fournir |
|--|--------------------------------|
| Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques : | |
| <input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public : | |
| <input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national : | |
| <input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

| | |
|---|--------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

| | |
|--|--------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet nécessite un agrément :

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

Si votre projet nécessite un défrichement :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : <input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme] | |

Si votre projet se situe dans un lotissement :

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| OU <input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] | |

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|--|--------------------------|

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

| | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---|--------------------------|

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

| | |
|---|---------------|
| <input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme] | 3 exemplaires |
|---|---------------|

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

| | |
|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme] | 3 exemplaires du dossier spécifique |
|---|-------------------------------------|

| | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> | PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme] | 3 exemplaires du dossier spécifique |
| Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant : | | |
| <input type="checkbox"/> | PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans : | | |
| <input type="checkbox"/> | PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme : | | |
| <input type="checkbox"/> | PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » : | | |
| <input type="checkbox"/> | PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction : | | |
| <input type="checkbox"/> | PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale : | | |
| <input type="checkbox"/> | PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant : | | |
| <input type="checkbox"/> | PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant] | 3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France |



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations, ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : **53,75** m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :m²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) :m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

| 1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation | | Nombre de logements créés | Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) | Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis) |
|---|--|---------------------------|--|---|
| Dont : | | | | |
| Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2) | Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3) | | | |
| | Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4) | | | |
| | Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5) | | | |
| | Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6) | | | |
| Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2) | | | | |
| Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2) | Ne bénéficiant pas de prêt aidé | | | |
| | Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS | | | |
| | Bénéficiant d'autres prêts aidés | | | |
| Nombre total de logements créés | | | | |

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ?m² Quel est le nombre de logements existants ?.....

Quelle est la surface taxable démolie ?.....m²

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

| | Nombre créé | Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) | Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis) |
|---|-------------|--|---|
| Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9) | | | |
| Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes | | | |
| Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes | | 53,75 | |
| Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique | | | |
| Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10) | | | |

| | | |
|---|-----------------|--|
| Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11) | | |
| Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11) | | |
| | Surfaces créées | |
| Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) | | |

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 63 856 m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?
 Oui Non

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²

La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

| Pièces | Nombre d'exemplaires à fournir |
|--|--------------------------------|
| Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement : | |
| <input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal : | |
| <input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive | |
| <input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine] | 1 exemplaire par dossier |

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

| Pièces | Nombre d'exemplaires à fournir |
|--|--------------------------------|
| Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas : | |
| <input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif) | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme : | |
| <input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : | |
| <input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme) | 1 exemplaire par dossier |
| Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme : | |
| <input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) : | |
| <input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003 | 1 exemplaire par dossier |

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Date

Nom et Signature du déclarant
Nicolas RIPERT

DocuSigned by:

54B31BC936734A4...

Greffé du Tribunal de Commerce d'Amiens

18 RUE LAMARTINE
BP 40201
80002 AMIENS CEDEX 1

Code de vérification : M50AKykhvu
<https://www.infogrefe.fr/contrôle>



N° de gestion 2020B00151

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 14 mars 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

| | |
|---|---|
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 881 374 839 R.C.S. Amiens |
| <i>Date d'immatriculation</i> | 06/02/2020 |
| <i>Dénomination ou raison sociale</i> | CENTRALE SOLAIRE DES NENUPHARS |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée (Société à associé unique) |
| <i>Capital social</i> | 5 000,00 Euros |
| <i>Adresse du siège</i> | 29 Rue Des 3 Cailloux 80000 Amiens |
| <i>Activités principales</i> | La réalisation d'opération d'ingénierie, la conception, le développement, la planification, la réalisation, l'exploitation, la maintenance, l'acquisition; la vente, la location et la prise à bail, sous quelque forme que ce soit, de tous projets relatifs à la production, l'exploitation, l'achat et la vente d'énergie solaire, et de tous droits qui pourraient leur être attachés |
| <i>Durée de la personne morale</i> | Jusqu'au 06/02/2119 |
| <i>Date de clôture de l'exercice social</i> | 31 décembre |
| <i>Date de clôture du 1er exercice social</i> | 31/12/2020 |

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

| | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Dénomination</i> | H2AIR |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée |
| <i>Adresse</i> | 29 Rue Des 3 Cailloux 80000 Amiens |
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 502 009 061 RCS Amiens |

Commissaire aux comptes titulaire

| | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Dénomination</i> | CABINET VDB ET ASSOCIÉS |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée |
| <i>Adresse</i> | 15 Avenue Paul Claudel 80480 Dury |
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 581 720 729 RCS Amiens |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

| | |
|--|---|
| <i>Adresse de l'établissement</i> | 29 Rue Des 3 Cailloux 80000 Amiens |
| <i>Activité(s) exercée(s)</i> | La réalisation d'opération d'ingénierie, la conception, le développement, la planification, la réalisation, l'exploitation, la maintenance, l'acquisition; la vente, la location et la prise à bail, sous quelque forme que ce soit, de tous projets relatifs à la production, l'exploitation, l'achat et la vente d'énergie solaire, et de tous droits qui pourraient leur être attachés |
| <i>Date de commencement d'activité</i> | 14/01/2020 |
| <i>Origine du fonds ou de l'activité</i> | Création |

Greffé du Tribunal de Commerce d'Amiens

18 RUE LAMARTINE
BP 40201
80002 AMIENS CEDEX 1

N° de gestion 2020B00151

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Centrale Solaire des Nénuphars
29 rue des Trois Cailloux
80000 Amiens
RCS Amiens 881 374 839

POUVOIR

La société H2AIR, présidente de la société Centrale Solaire des Nénuphars représentée par Monsieur Roy MAHFOUZ, son Président,

Donne par la présente pouvoir à Nicolas Ripert, Responsable Agence Sud Est- responsable du développement solaire,

pour :

- Signer au nom et pour le compte de la société mentionnée ci-dessus, tous les documents relatifs aux demandes d'autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet de centrale photovoltaïque porté par la société désignée ci-dessus ;

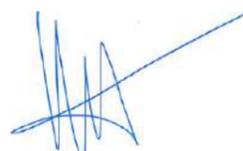
Ce pouvoir s'éteindra de plein droit le 31 mars 2022.

Fait à Amiens.

Le 24 mars 2021.

[« Bon pour pouvoir »]

Bon pour pouvoir



Signature
Roy Mahfouz

[« Bon pour acceptation de pouvoir »]

Bon pour acceptation de pouvoir



Signature
Nicolas Ripert

Contenu

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des postes de livraison électrique et des postes de transformation

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

Tableaux récapitulatif

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le parc photovoltaïque

| | Section de Parcelle | Parcelle d'implantation | Surface parcelle (m ²) | Adresse Lieu-Dit | Code postal | Commune |
|----------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------------------|------------------|-------------|----------|
| Structures photovoltaïques | AB | 45 | 2 109 | COULONQUE | 33420 | GENISSAC |
| | | 47 | 1 664 | | | |
| | | 48 | 2 844 | | | |
| | | 49 | 2 958 | | | |
| | | 333 | 4 464 | | | |
| | | 336 | 1 888 | | | |
| | | 338 | 9 008 | | | |
| | | 339 | 256 | | | |
| | | 471 | 14 359 | | | |
| | | 472 | 27 882 | | | |
| | | 52 | 3 578 | LA PRADE OUEST | | |
| | | 53 | 3 263 | | | |
| | | 56 | 445 | | | |
| | | 57 | 10 595 | | | |
| | | 184 | 136 | | | |
| | | 473 | 14 009 | | | |
| | | 474 | 89 131 | | | |
| | | 477 | 2 706 | | | |
| TOTAL | | 191 295 | | | | |

Tableau récapitulatif du postes de livraison électrique et des postes de transformation

| | Section de Parcelle | Parcelle d'implantation | Surface parcelle (m ²) | Surface de plancher des constructions (m ²) | Dimension construction L x l x h (m) | Altimétrie des pilotis (m NGF) | Altimétrie des postes (m NGF) | Altimétrie des toitures (m NGF) | Adresse Lieu-Dit | Code postal | Commune |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------------------|---|--------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------|-------------|----------|
| Poste de livraison n°1 | AB | 473 | 14 009 | 16,25 | 6,50 x 2,50 x H 3,30 | 6,23 | 6,58 | 9,81 | LA PRADE OUEST | 33420 | GENISSAC |
| Poste de transformation n°1 | | | | 18,75 | 7,50 x 2,50 x 3,30 | 6,23 | 6,58 | 9,81 | | | |
| Poste de transformation n°2 | | | | 18,75 | | 6,23 | 6,58 | 9,81 | | | |
| | | | | 53,75 | | | | | | | |

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

**PROJET DE LA CENTRALE SOLAIRE DES NENUPHARS
COMMUNE DE GENISSAC (33)**

**LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET**

Légende

- Localisation du projet
-  Localisation de la Centrale photovoltaïque



Architecte

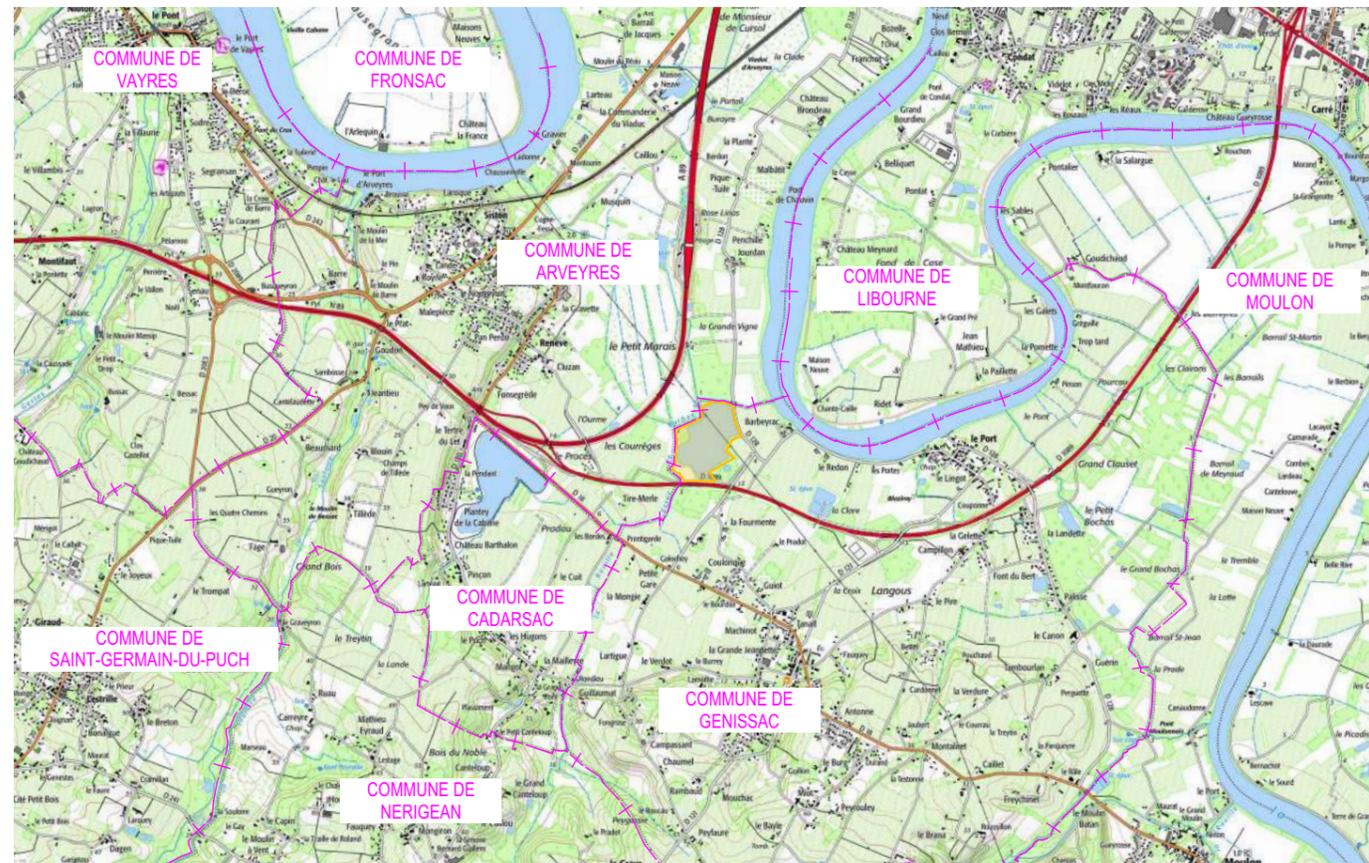
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



Localisation du projet dans le département de la Gironde



CARTE au 1/50 000ème

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

Légende

Localisation du projet



Localisation de la Centrale photovoltaïque



Echelle 1/20000 au format A3
0 400 800m

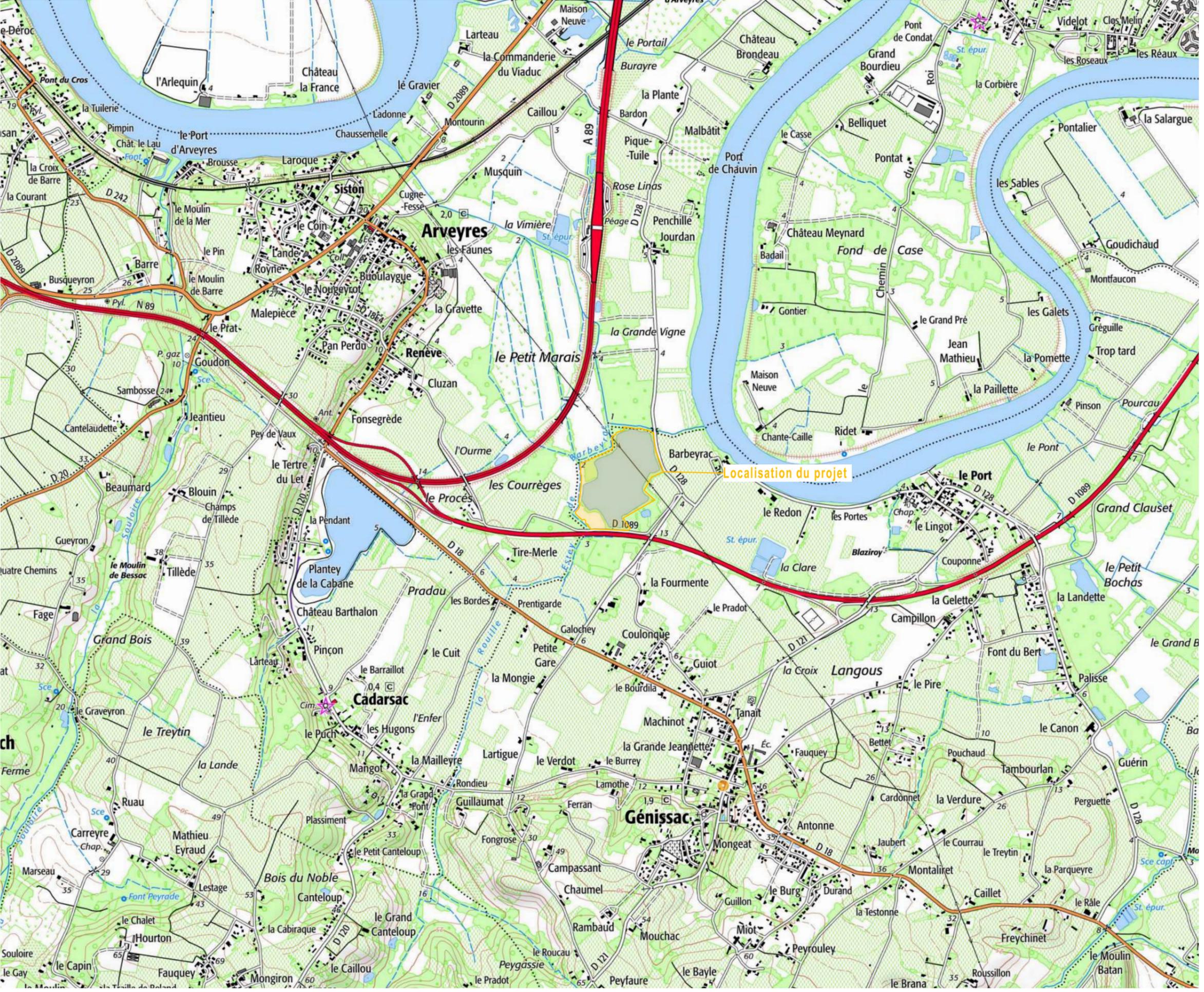


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



VUE AÉRIENNE

Légende

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

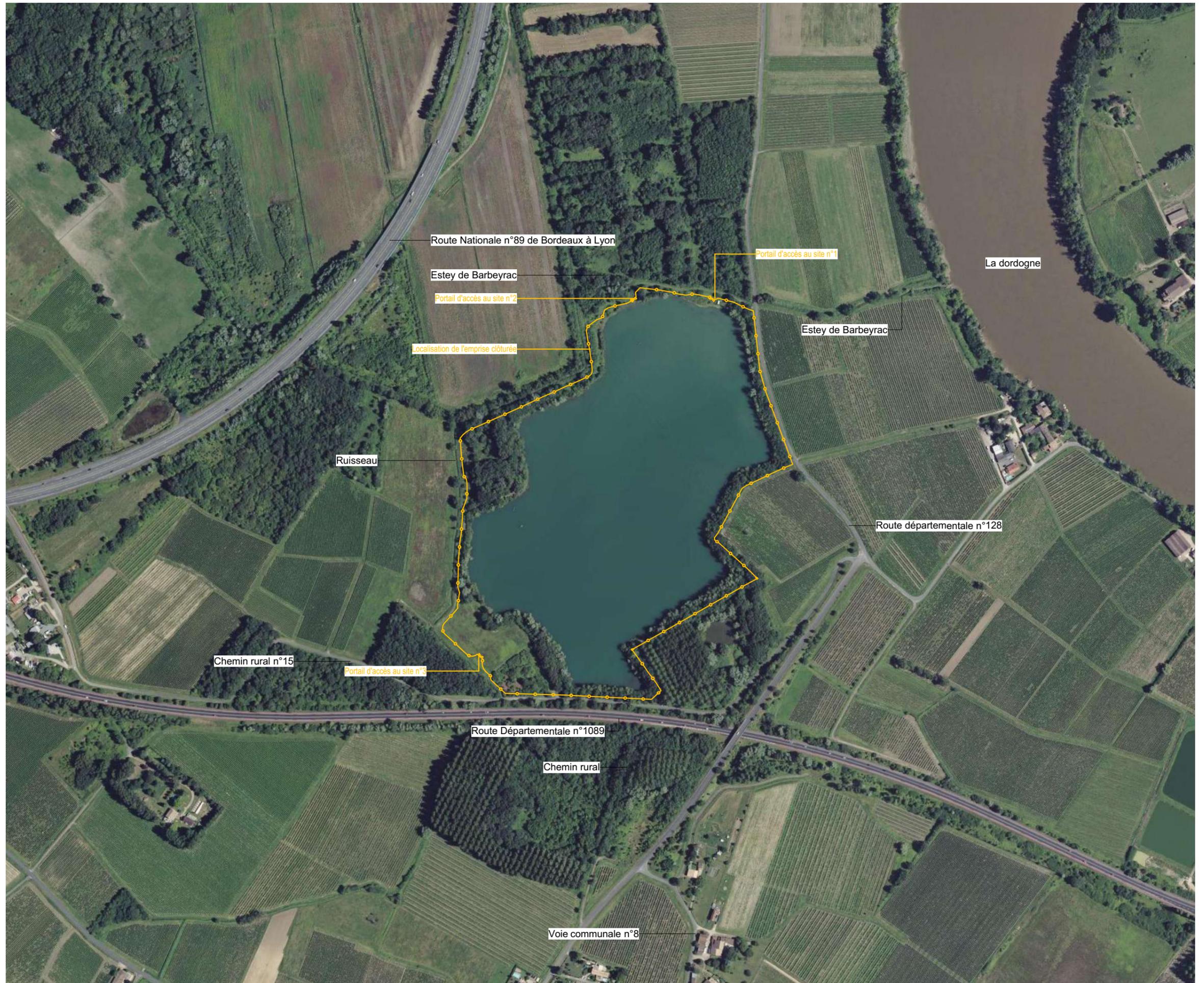
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit
-  Bâtiments existants
-  Foncier non concerné par la présente demande
-  Limite communale

Echelle 1/5000 au format A3



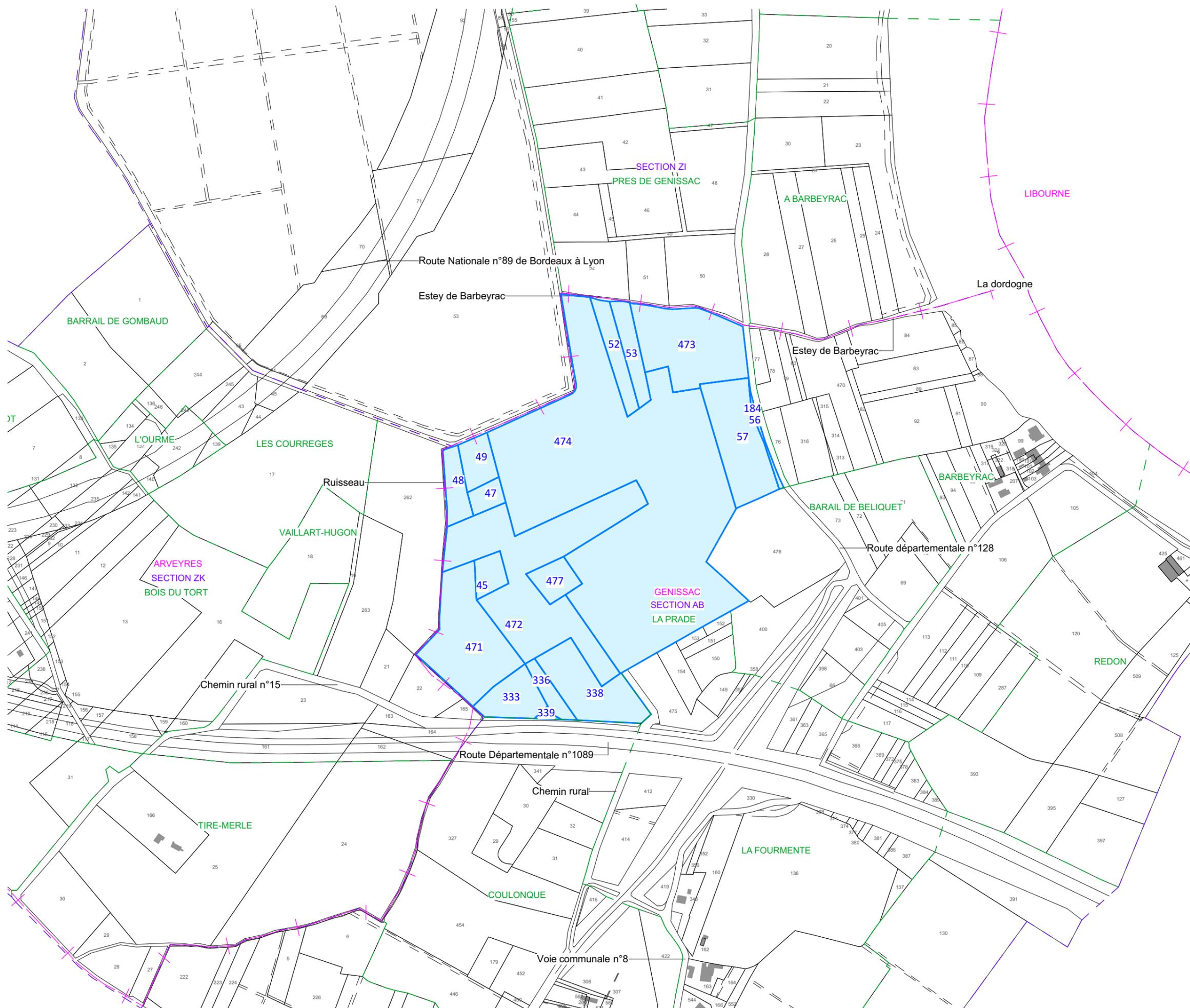
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



Contenu

- Plan topographique - état existant
au 1/3000ème
- Plan de masse général - état projeté
au 1/3000ème
- Plan de masse des constructions - état
projeté au 150ème
- Plan de masse avec vue aérienne
au 1/3000ème
- Plan de masse général en A0

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

PLAN TOPOGRAPHIQUE
ÉTAT EXISTANT

Légende

- Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- Limite de section
- Limite de lieu-dit
- 33 Foncier non concerné par la présente demande
- Clôture à créer
- 220.0 Point d'altimétrie
- Zone en eau
- Courbe de niveau bathymétrie
- Végétation existante
- Ligne haute tension
- Talus

Echelle 1/3000 au format A3



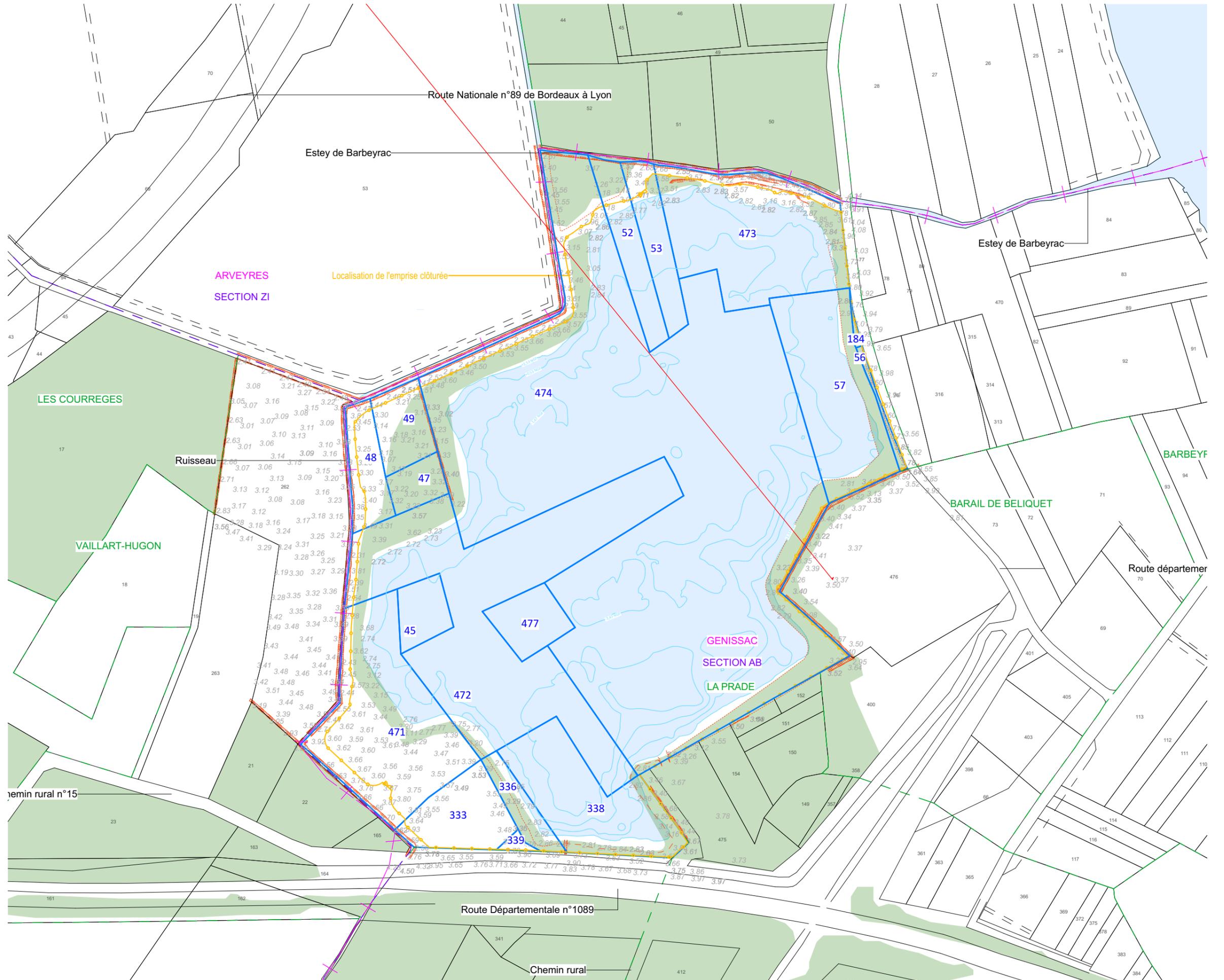
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

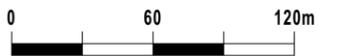


PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Piste légère existante
-  Piste renforcée
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite communale
-  Zone en eau
-  Végétation existante
-  Ligne haute tension
-  Talus

Echelle 1/3000 au format A3



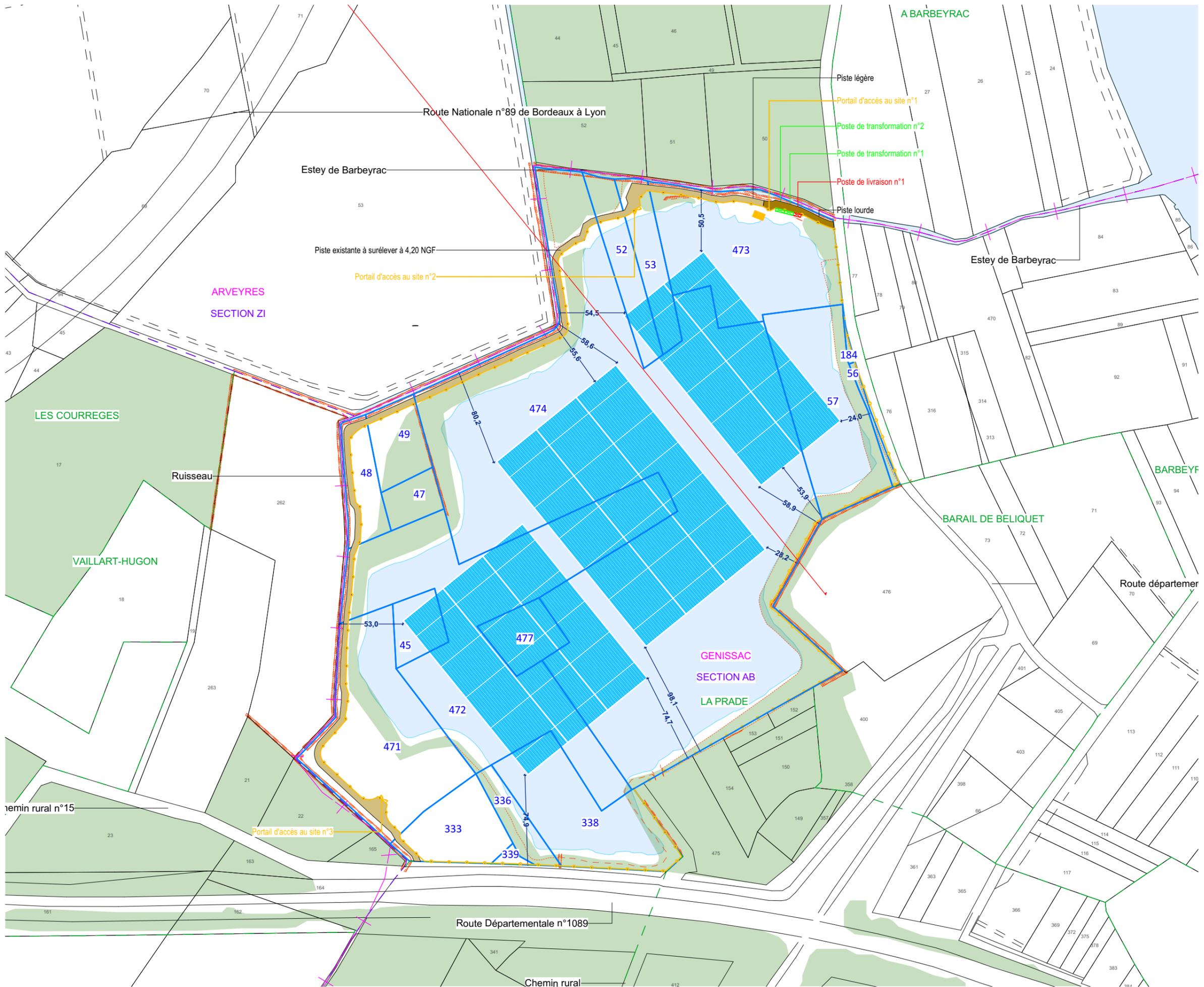
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

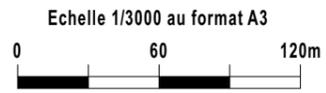
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



PLAN DE MASSE AVEC VUE AERIENNE
ÉTAT PROJÉTÉ

Légende

- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Clôture à créer
- Limite communale
- Piste légère existante
- Piste renforcée



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



PLAN MASSE DES CONSTRUCTIONS

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Piste légère existante
-  Piste renforcée
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite communale
-  Zone en eau
-  Végétation existante
-  Ligne haute tension
-  Talus

La profondeur des pilotis sera déterminée suivant les recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

L'emprise des pilotis est inférieure à 20% de l'emprise totale des constructions

Echelle 1/150 au format A3



Architecte

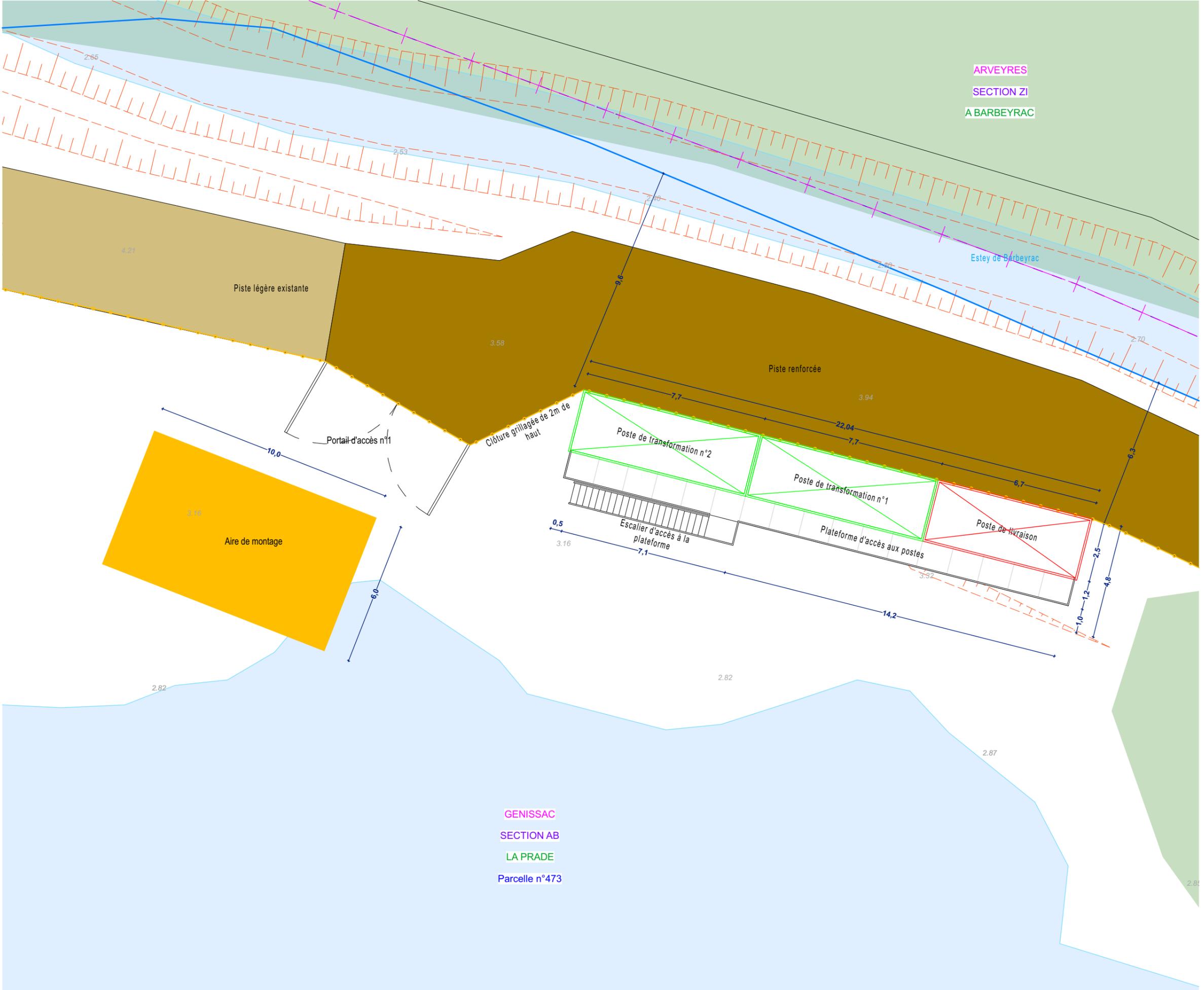
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



GENISSAC
SECTION AB
LA PRADE
Parcelle n°473

Contenu

- Plan de localisation des coupes AA' et BB'
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Vue en plan des postes de transformaton et de livraison et localisation des coupes CC', DD', EE'
- Profil de la coupe CC'
- Profil de la coupe DD'
- Profil de la coupe EE'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque flottante de 5°
- Vue en coupe du système d'amarrage

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

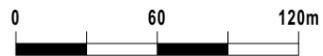
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA' et BB'

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Piste légère existante
-  Piste renforcée
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite communale
-  Zone en eau
-  Végétation existante
-  Ligne haute tension
-  Talus

Echelle 1/3000 au format A3



Architecte

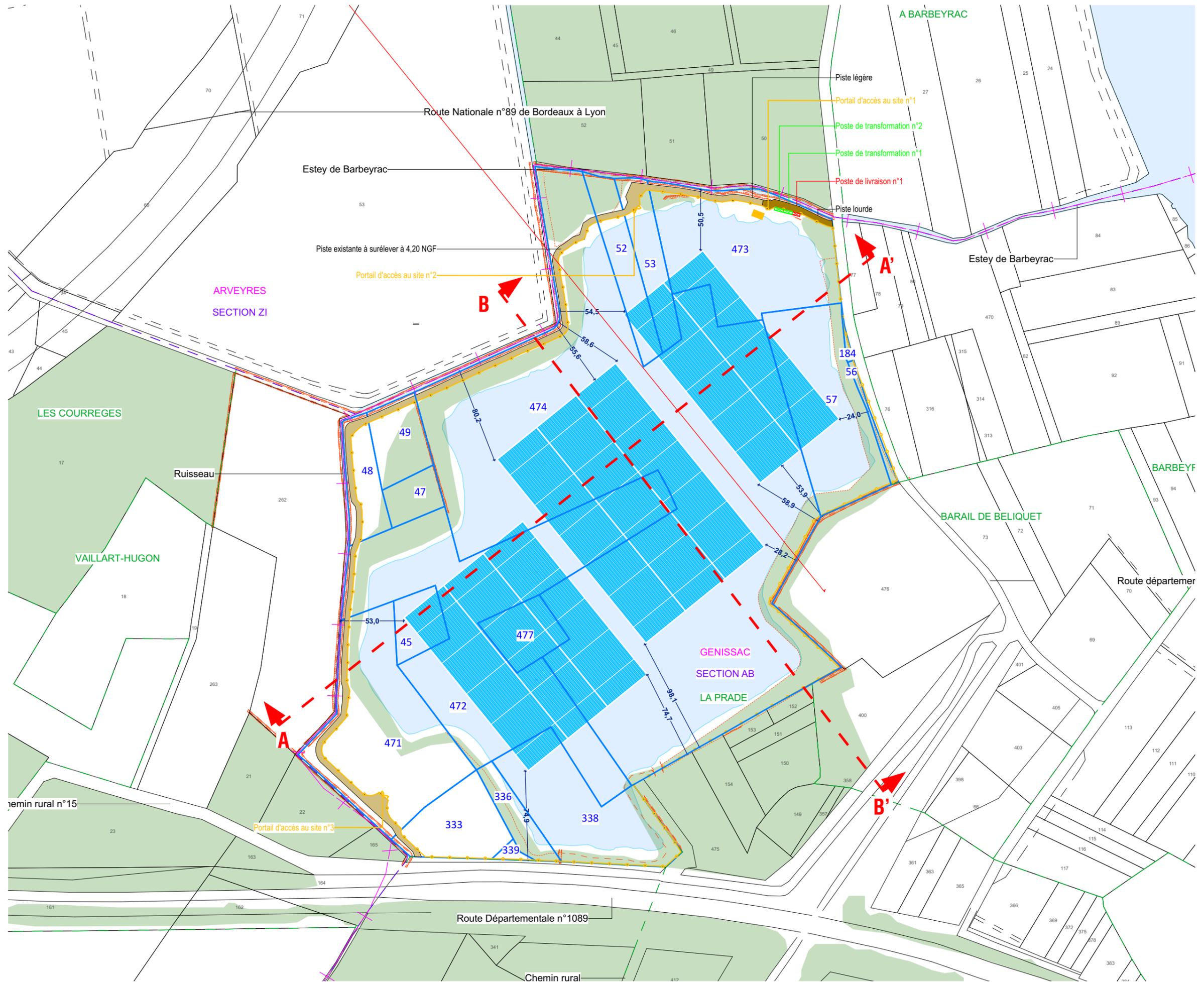
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET AA'

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques flottantes
-  Piste légère existante
-  Voie existante
-  Clôture à créer
-  Limite de section
-  Parcelles concernées par le projet
-  Cote PHEC
-  Zone en eau
-  Végétation existante

Echelle 1/500 au format A3



Echelle 1/2000 au format A3

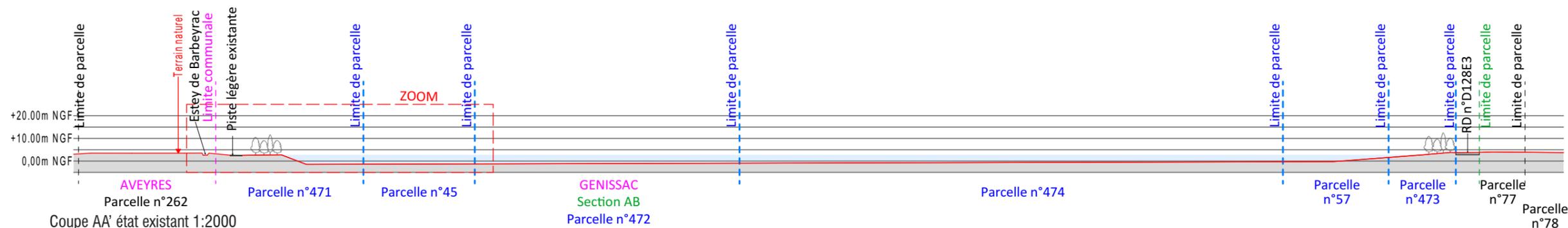


Architecte

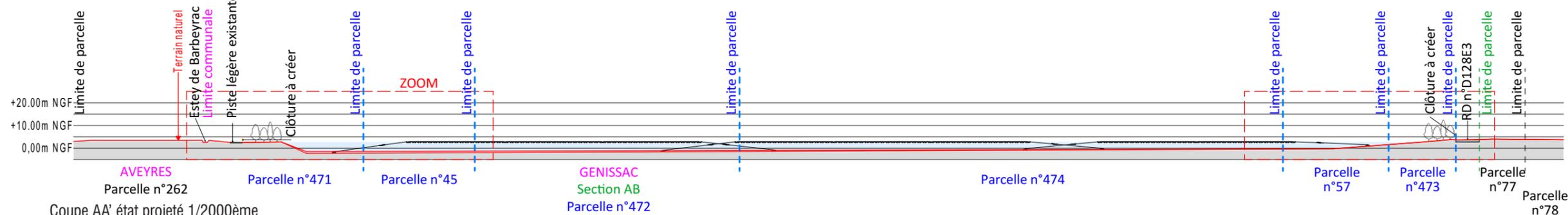
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



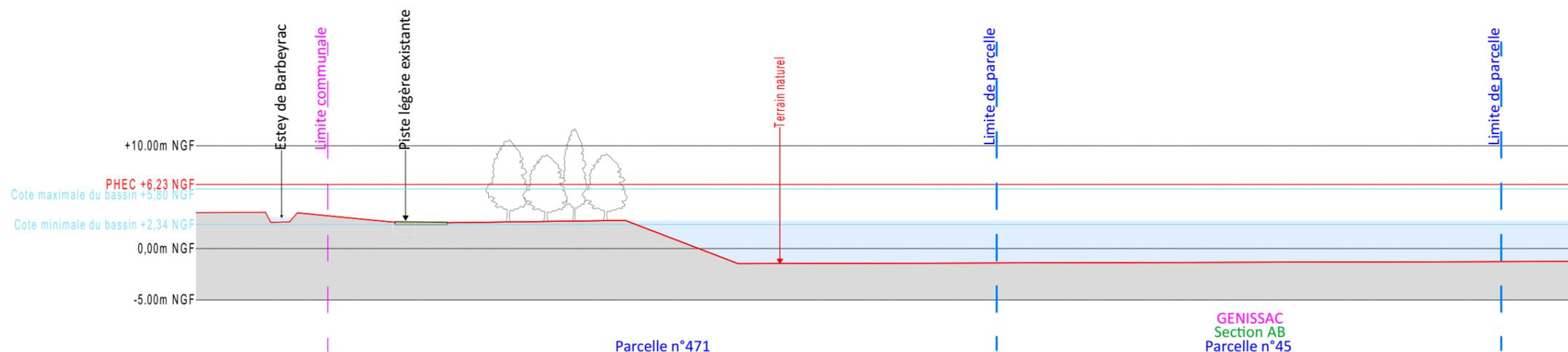
Adresse de Correspondance :
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



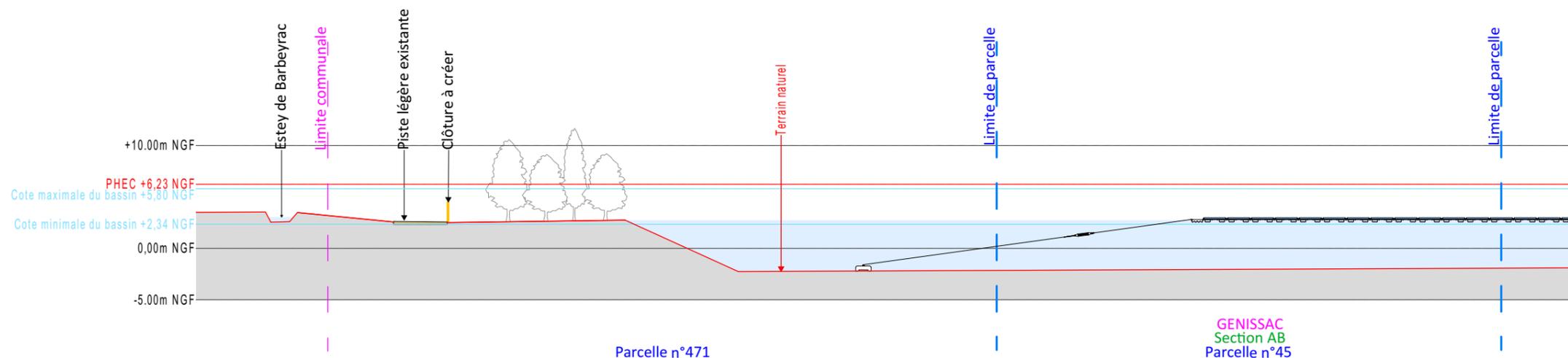
Coupe AA' état existant 1:2000



Coupe AA' état projeté 1/2000ème



Zoom coupe AA' état existant 1/500ème



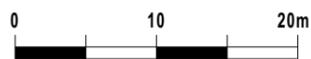
Zoom coupe AA' état projeté 1/500ème

PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET BB'

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques flottantes
-  Piste légère existante
-  Voie existante
-  Clôture à créer
-  Limite de section
-  Parcelles concernées par le projet
-  Cote PHEC
-  Zone en eau
-  Végétation existante

Echelle 1/500 au format A3



Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

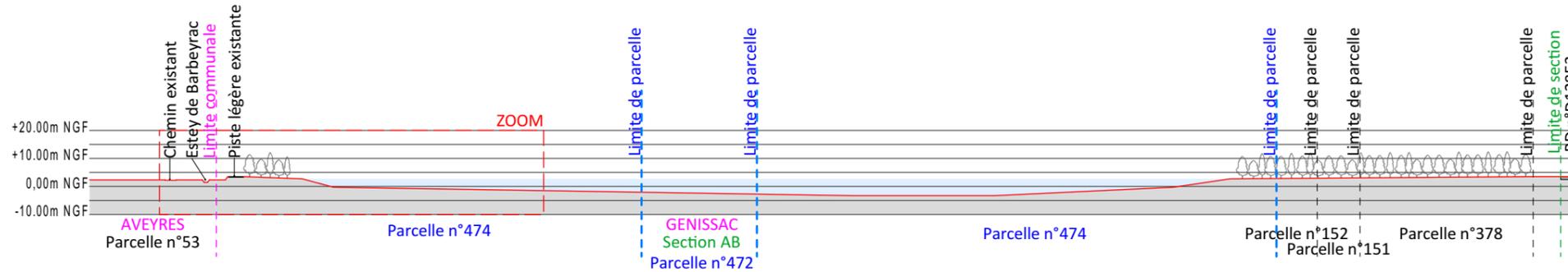
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

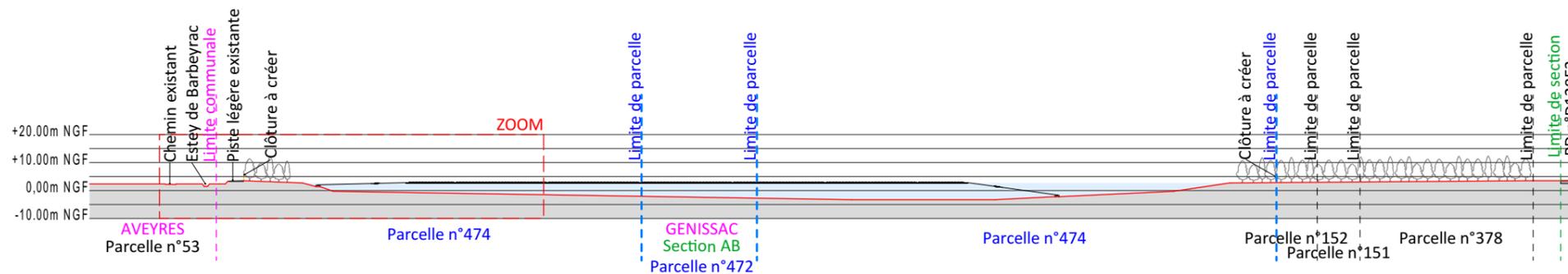


Adresse de Correspondance :

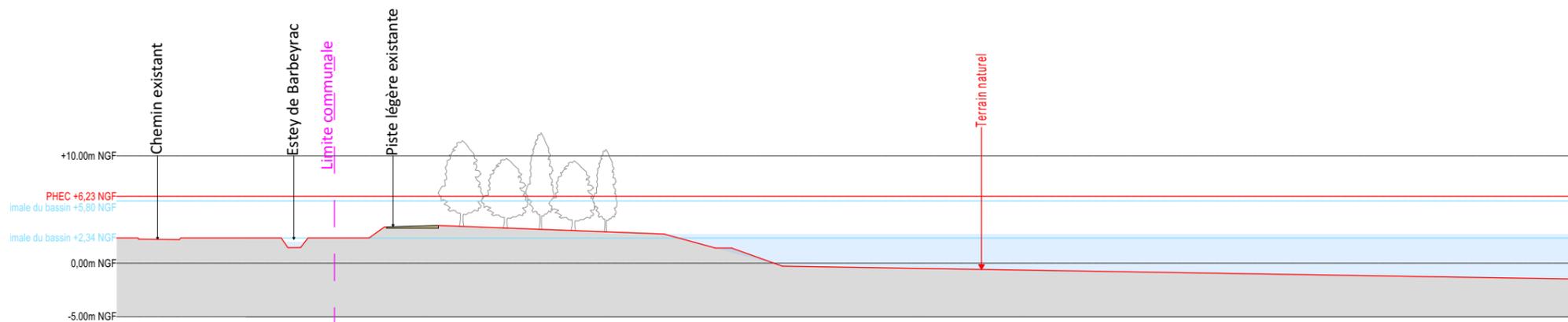
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



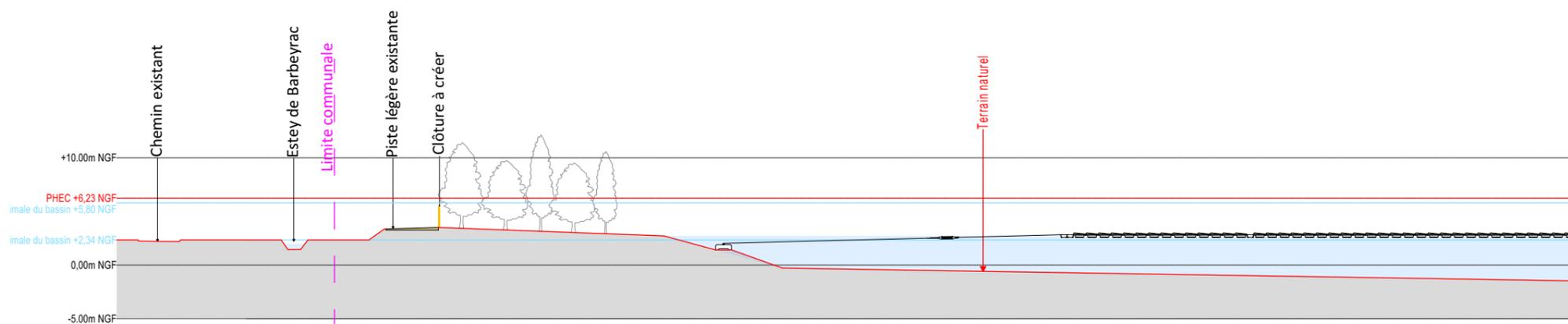
Coupe BB' état existant 1/2000ème



Coupe BB' état projeté 1/2000ème

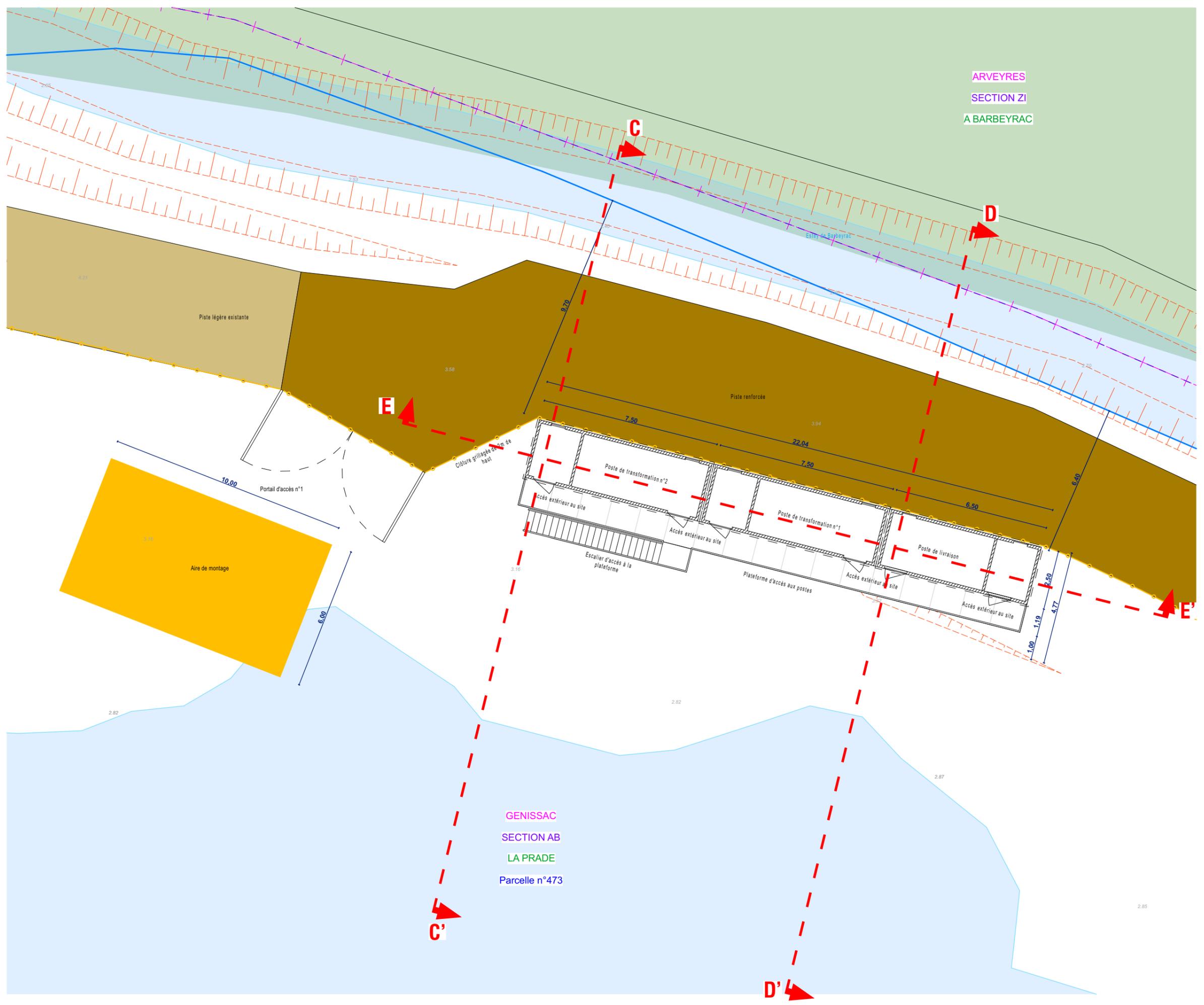


Zoom coupe BB' état existant 1/500ème



Zoom coupe BB' état projeté 1/500ème

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES CC' et DD' et EE'



ARVEYRES
SECTION ZI
A BARBEYRAC

GENISSAC
SECTION AB
LA PRADE
Parcelle n°473

Légende

- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Clôture à créer
- Piste légère existante
- Piste renforcée
- Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- Limite communale
- Zone en eau
- Végétation existante
- Talus

La profondeur des pilotis sera déterminée suivant les recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.
L'emprise des pilotis est inférieure à 20% de l'emprise totale des constructions

Echelle 1/150 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

**PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET CC'**

Légende

-  Terrain naturel
-  Piste légère existante
-  Voie existante
-  Clôture à créer
-  Limite cadastrale
-  Parcelles concernées par le projet
-  Cote PHEC
-  Zone en eau

Echelle 1/100 au format A3



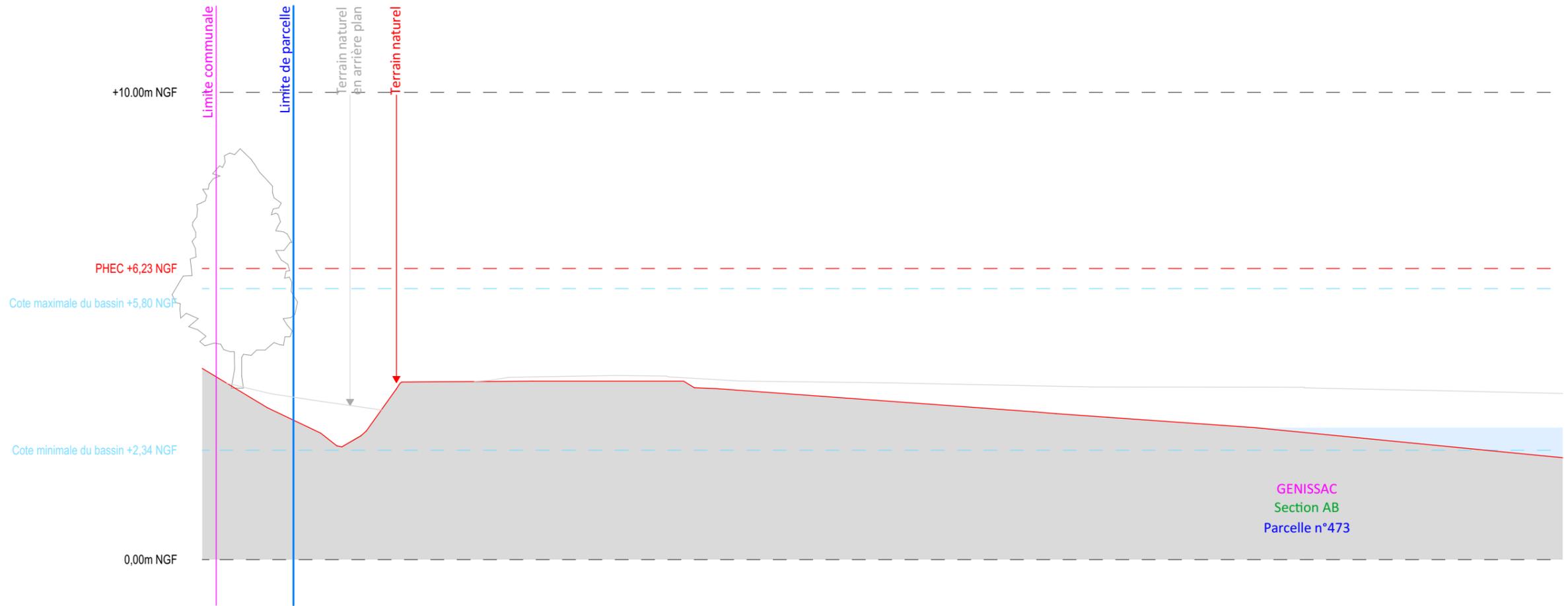
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

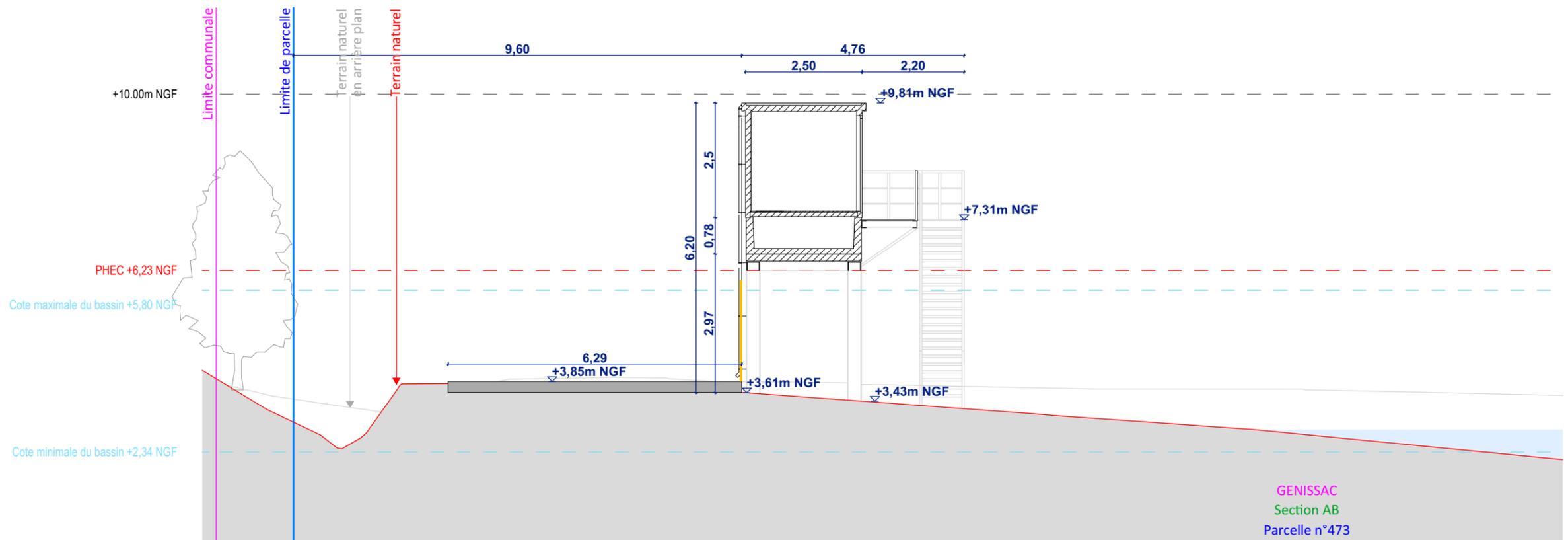


Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



Coupe CC' état existant au 1/100ème



Coupe CC' état projeté au 1/100ème

GENISSAC
Section AB
Parcelle n°473

GENISSAC
Section AB
Parcelle n°473

PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET DD'

Légende

-  Terrain naturel
-  Piste légère existante
-  Voie existante
-  Clôture à créer
-  Limite cadastrale
-  Parcelles concernées par le projet
-  Cote PHEC
-  Zone en eau

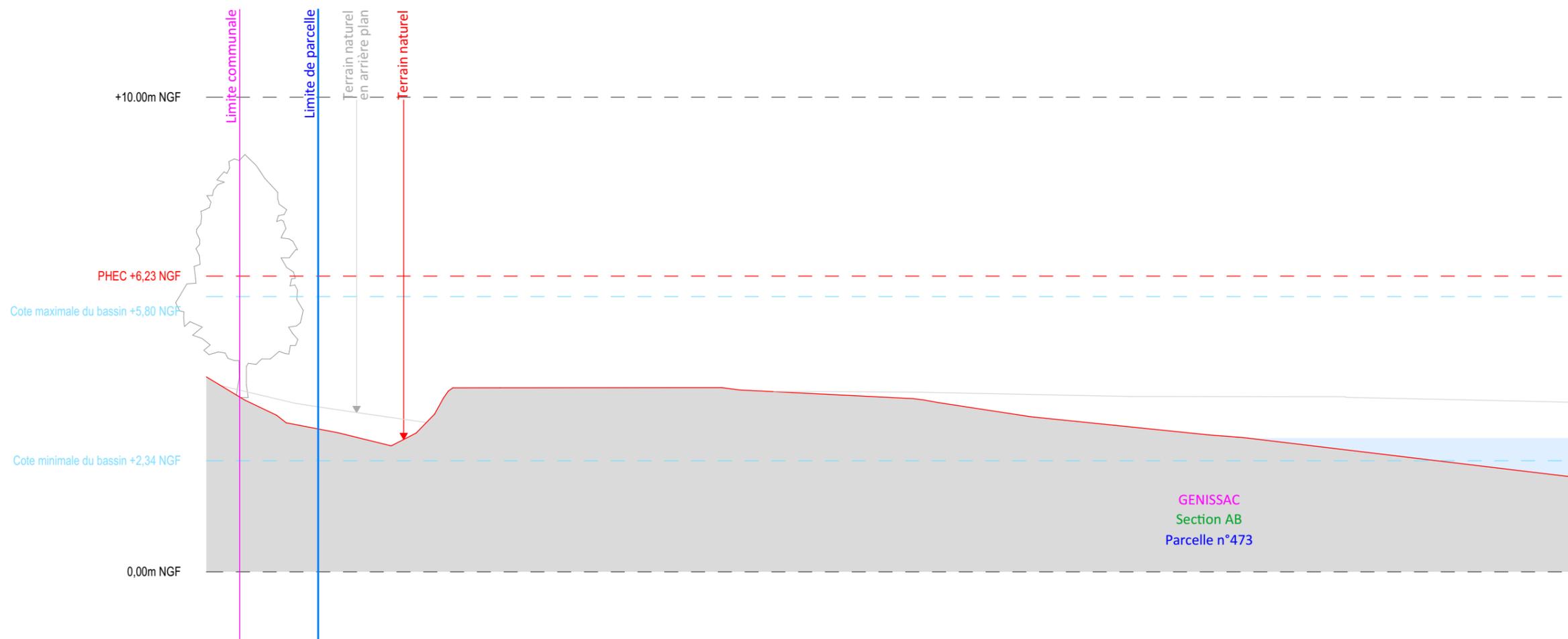
Echelle 1/100 au format A3
0 2 4m

Architecte

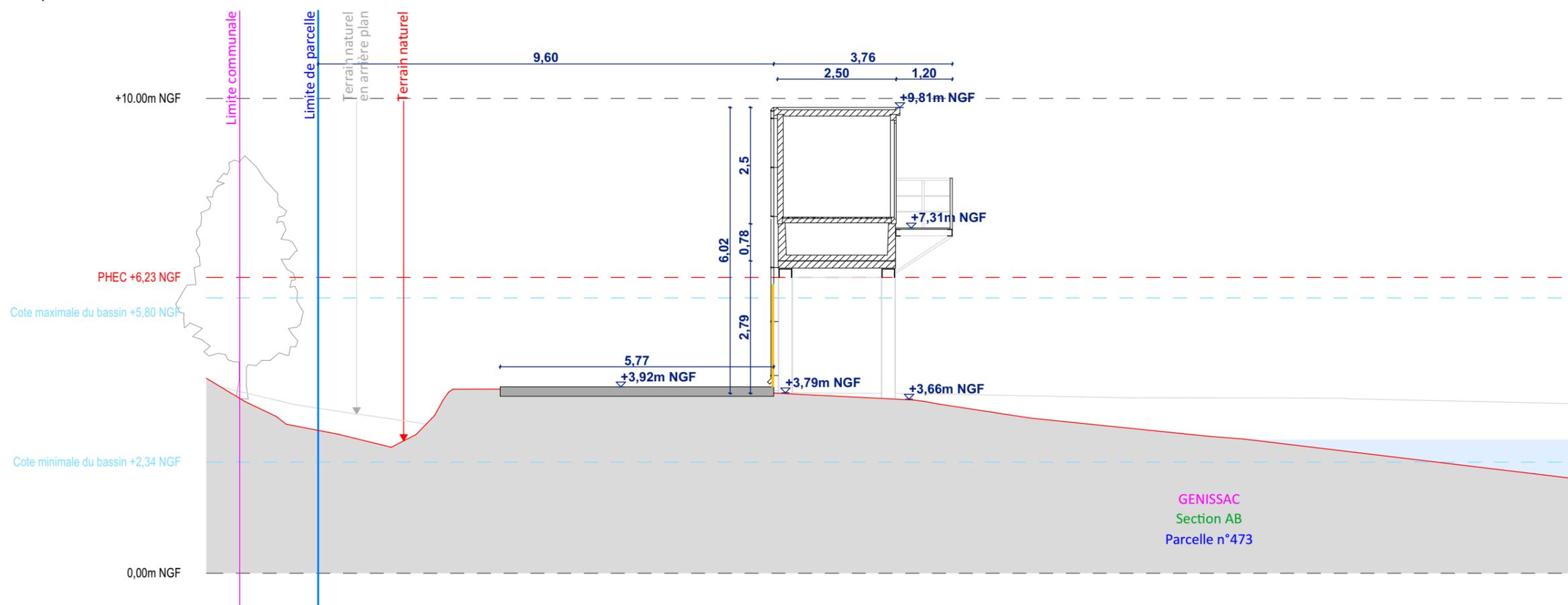
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



Coupe DD' état existant au 1/100ème



Coupe DD' état projeté au 1/100ème

**PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET EE'**

Légende

-  Terrain naturel
-  Piste légère existante
-  Voie existante
-  Clôture à créer
-  Limite cadastrale
-  Parcelles concernées par le projet
-  Cote PHEC
-  Zone en eau

Le dimensionnement et la mise en oeuvre des pilotis seront définis suivant l'étude géotechnique

Echelle 1/100 au format A3



Architecte

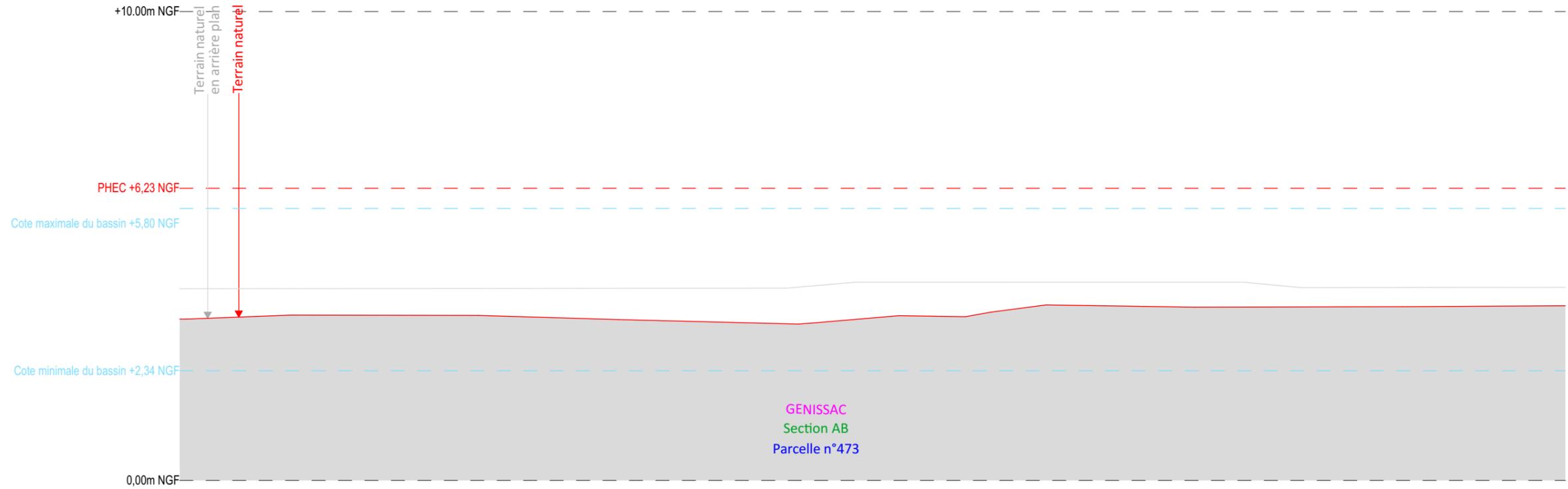
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

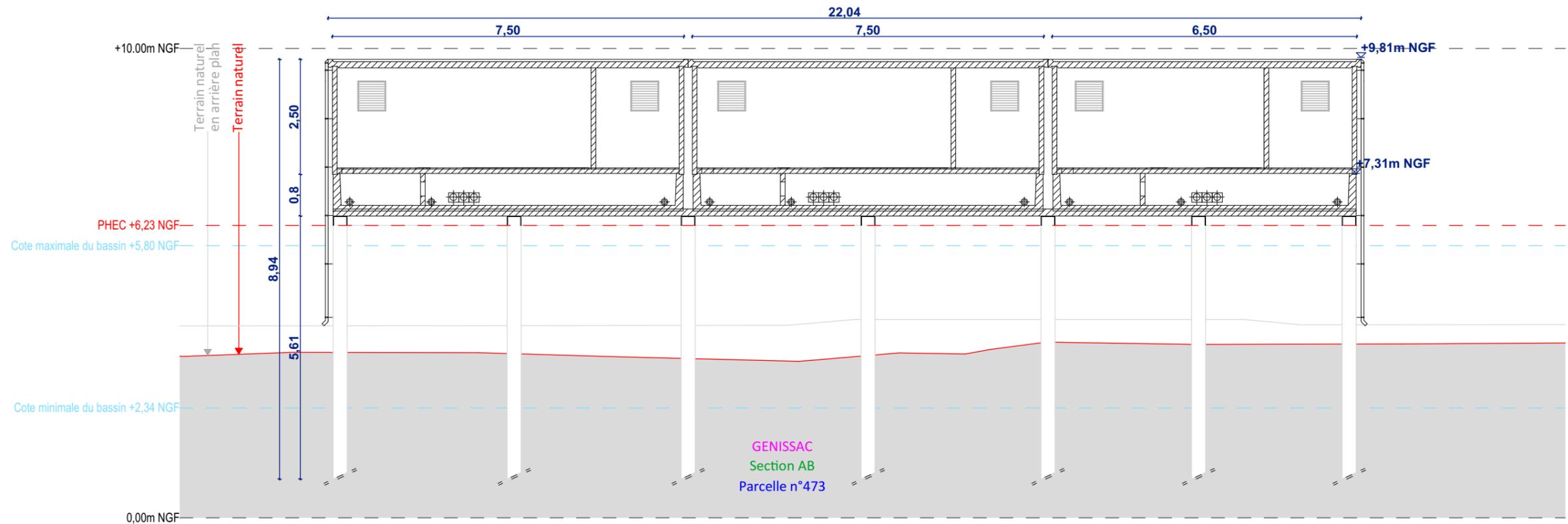


Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



Coupe EE' état existant au 1/150ème



Coupe EE' état projeté au 1/150ème

**VUE EN COUPE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
FLOTTANTE DE 5°**

Légende

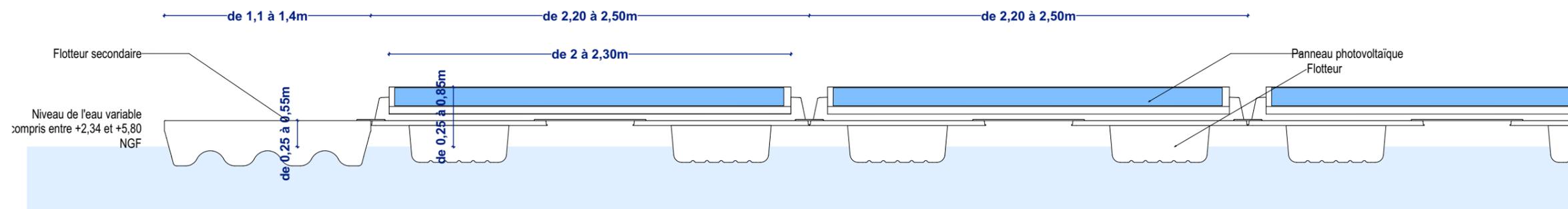
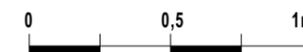
Caractéristique d'un module photovoltaïque:
Hauteur de 0,25m à 0,85m
Longueur de 2m à 2,30m
Largeur de 1m à 1m30

Caractéristiques d'un flotteur secondaire:
Hauteur de 0,25m à 0,55m
longueur de 1,1m à 1,4m
largeur de 0,58m à 0,88m

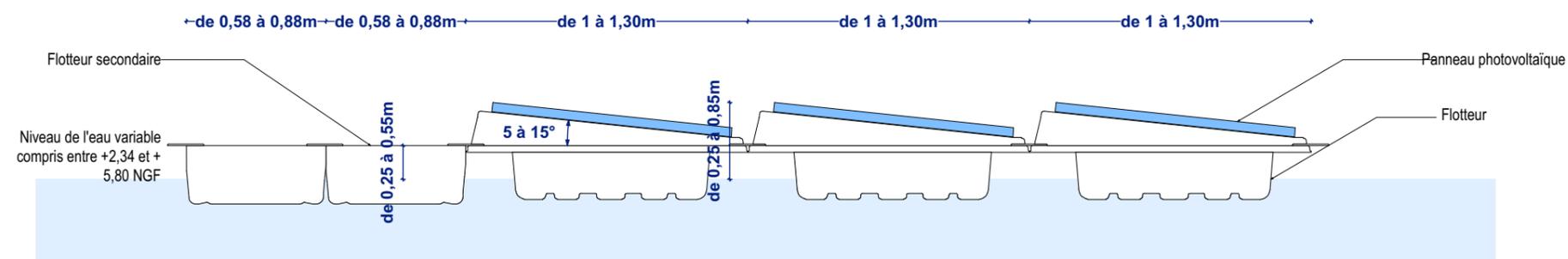
Altitude du plan d'eau :
Variable, compris entre +2,34m NGF et +5,80m NGF selon les données de crue

Les dimensions des flotteurs restent à être définies

Echelle 1/25 au format A3



Coupe longitudinale d'une série de panneaux flottants et des flotteurs secondaires au 1/25ème



Coupe transversale d'une série de panneaux flottants et des flotteurs secondaires au 1/25ème

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

**VUE EN COUPE
DU SYSTEME D'AMARRAGE**

Légende

Caractéristique d'un module
photovoltaïque:
Hauteur de 0,25m à 0,85m
Longueur de 2m à 2,30m
Largeur de 1m à 1m30

Caractéristiques d'un flotteur
secondaire:
Hauteur de 0,25m à 0,55m
longueur de 1,1m à 1,4m
largeur de 0,58m à 0,88m

Altitude du plan d'eau :
Variable, compris entre +2,34m NGF et
+5,80m NGF selon les données de crue

Les dimensions des flotteurs restent à
être définies

Echelle 1/50 au format A3



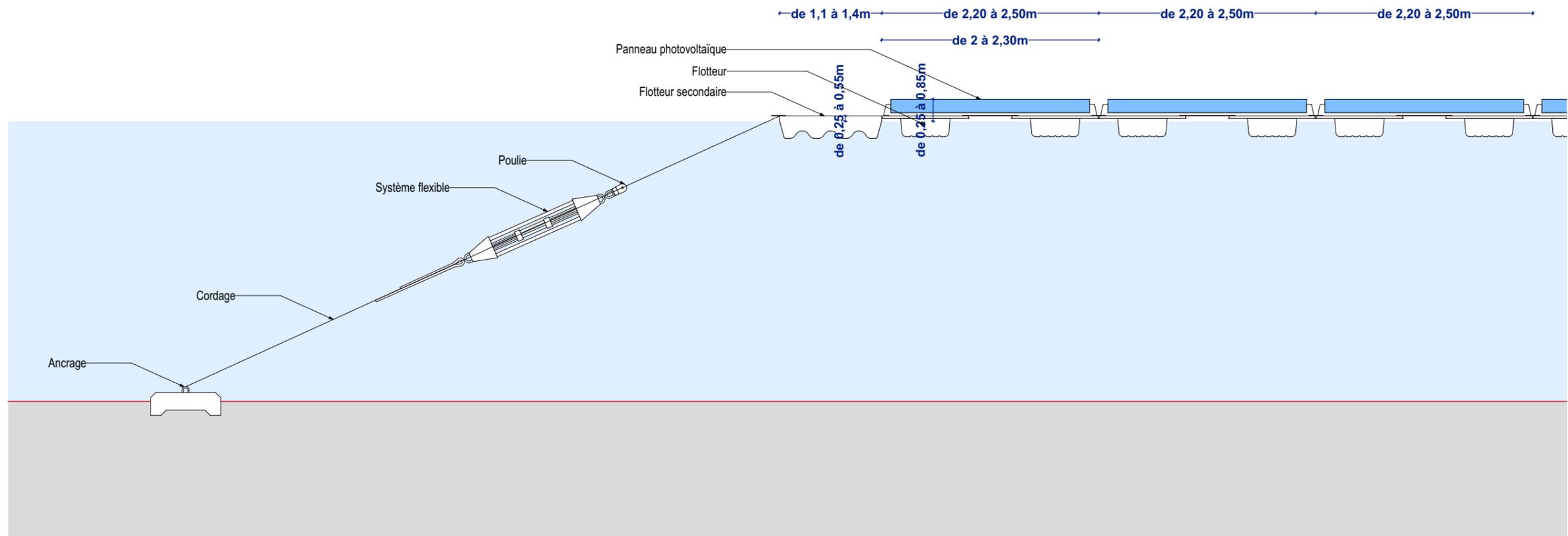
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



Coupe du système d'amarrage au 1/50ème

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant
le projet et ses aménagements

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

PREAMBULE :

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale solaire flottante des Nénuphars, située sur la commune de Génissac, dans le département de Gironde (33) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Surface clôturée : 178 970 m²

Nombre total de panneaux : Environ 22 000 modules

Dimension d'un panneau solaire : [2m à 2.30m]x [1m à 1,3m]

Superficie projetée des panneaux (tenant compte de l'inclinaison) : 5,66 ha

Inclinaison des panneaux : 5 à 15°

Hauteur des panneaux par rapport au niveau de l'eau : 25 cm du plan d'eau au plus bas - entre 35 et 85 cm du plan d'eau au plus haut

Puissance installée : entre 8 et 12 MWc

1 Poste de livraison sur pilotis : L6.5m x H2.5m x P2.50m (teinte RAL 6005). Un espace supplémentaire de 0,8m de haut, entièrement dédié aux câbles, est prévu à la base du poste de livraison.

2 Postes de transformation sur pilotis : L7.5m x H2.5m x P2.5m (teinte RAL 6005). Un espace supplémentaire de 0,8m de haut, entièrement dédié aux câbles, est prévu à la base de chaque poste de transformation.

Hauteur des pilotis des locaux techniques : Entre 2,5m et 3m

ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le terrain est localisé sur la commune de Génissac dans le département de Gironde – en région Nouvelle-Aquitaine. Le projet est plus précisément situé sur la section AB, parcelles n°45, 47, 48, 49, 52, 53, 56, 57, 184, 333, 336, 338, 339, 471, 472, 473, 474, 475, et 477 au lieu-dit « La Prade ». Ces parcelles ont une emprise cumulée de 187714 m². Les terrains d'implantation accueillent une ancienne carrière mise en eau située à environ 1,7 km au nord du centre-bourg. Ce plan d'eau artificiel est dénué de toute activité touristique et son accès est strictement interdit au public par Arrêté du maire du 15 juillet 2019. Ce dernier impose la pose d'une clôture et interdit la baignade et la pratique d'activités nautiques pour des raisons de sécurité.

Les terrains présentent une topographie relativement plane, avec une pente moyenne de l'ordre de 1 %. Les altitudes varient entre environ 2,3m NGF à 4m NGF, avec un niveau d'eau minimal mesuré à environ 2,3 m NGF. La profondeur maximale du plan d'eau est de 7,2m par rapport à la limite des berges. La profondeur moyenne du plan d'eau est de 4,45m. L'environnement général alentour est constitué de prairies, cultures, habitations et voies de circulation (autoroute, route nationale...).

Les terrains d'implantation de la centrale solaire flottante des Nénuphars sont composés d'un large plan d'eau, de réseaux d'eau, de prairies ponctuées par des fourrés et de boisements.

Les terrains d'implantation n'accueillent aucun monument historique et n'interceptent aucun périmètre de protection de monument historique. Le monument historique le plus proche est la chapelle Saint-Nicolas (Inscrit le 03/05/2001), située à environ 1,4km à l'est du site sur la commune de Génissac. L'architecte des Bâtiments de France préconise le maintien d'une bande végétale de 10 à 15 m de large en périphérie du site. La visite du site permet d'affirmer qu'il n'existe aucune co-visibilité entre ces monuments historiques et le projet. Par ailleurs, les boisements entourant le plan d'eau constituent un masque paysager important.

Le site est accessible par la RD128 au nord-Est, et le chemin de Tire-Merle au sud-ouest. Une route communale longe le sud du site.

L'emprise clôturée est concernée par une ligne électrique aérienne de 225 kV qui traverse le plan d'eau selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est. Aucun de ses supports n'est situé au droit du projet, le plus proche étant à environ 30 m à l'Est de l'emprise clôturée du parc. Une distance de sécurité de 5 m minimum est à respecter en permanence avec les conducteurs de la ligne. Une emprise de sécurité horizontale de part et d'autre de la ligne au niveau du plan d'eau est préconisée. Une armoire électrique hors d'usage liée à l'ancienne activité de carrière est également présente au nord du site.

ETAT PROJETE :

Le présent projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque flottant sur un plan d'eau d'environ 13,4 ha. La surface clôturée du parces est d'environ 17,9 ha pour une surface projetée de panneaux d'environ 5,66 ha.

Structures flottantes et modules photovoltaïques :

Flotteurs : Les flotteurs supporteront la charge statique du poids des modules, des câbles électriques et d'éventuels équipements électriques complémentaires. Modulaires, ces structures pourront être assemblées au niveau des berges, au nord du plan d'eau. Elles sont conçues spécialement pour les centrales solaires flottantes et traitées contre la corrosion et autres contraintes du milieu aquatique.

Les modules photovoltaïques : Les panneaux seront inclinés d'environ 5°. Chaque panneau a les dimensions suivantes: [2m à 2.30m]x [1m à 1,3m]. Au total, ce seront environ 22 000 modules pour une puissance entre 8 et 12MWc qui seront installées sur le plan d'eau. L'ensemble des 3 îlots solaires flottants représentent un total d'environ 5,66 ha projetés sur le plan d'eau.

Hauteur des structures : dans le cas du projet de Génissac, les structures seront inclinées à environ 5° : la hauteur maximale des panneaux par rapport au niveau de l'eau sera comprise entre 35 et 85 cm. Dans le cadre du projet de Génissac, les structures seront orientées Sud – Sud-Ouest.

Ancrages et câbles d'amarrage : Les structures flottantes sont ancrées au fond du plan d'eau par des dispositifs modulables permettant de stabiliser les structures selon le niveau d'eau du lac (sécheresse ou inondation par exemple) et les mouvements d'eau du lac (tempête, vagues...).

Le système d'amarrage et d'ancrage envisagé dans le cadre du projet de centrale solaire des Nénuphars répond aux contraintes hydrauliques maximales auxquelles peuvent être soumises les structures flottantes en cas d'inondation. Ces contraintes ont été calculées et modélisées dans le cadre d'un rapport d'incidence hydraulique:

Le système d'ancrage pourra résister à une vitesse de courant de 0,2 m/s (localement jusqu'à 0,7 m/s en berge) correspondant au risque inondation sur le site (crue de référence) ;

Le système d'amarrage prévu pourra absorber des variations du niveau d'eau oscillant entre 2,3 m NGF et 5,8 m NGF (valeur maximale obtenue par modélisation hydraulique reposant sur la crue de référence).

Un exemple de technologie adaptée est la technologie SEAFLEX[®] Mooring ou encore le système d'amarrage élastique Hazelett Marine.

Des précisions sur le dimensionnement des ancrages seront apportées en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Les installations électriques pour le transport de l'énergie produite (câbles) :

Un réseau de câbles électrique basse-tension (courant continu) reliera hors-sol les différentes lignes de capteurs photovoltaïques aux postes de transformation. Puis le réseau de câbles électriques reliant les postes transformation aux postes de livraison sera aérien. Les câbles seront positionnés dans des gaines posées, côte-à-côte.

Le poste de livraison est situé en limite nord-est du projet, au nord-est de la parcelle AB 473. Il sera de teinte vert RAL 6005 et implanté à l'intérieur de l'enceinte clôturée du projet. Ses dimensions seront de L6.5m x H2.5m x P2.50m. Un espace supplémentaire de 0,8m de haut, entièrement dédié aux câbles, est prévu à la base du poste de livraison. Il reposera sur des pilotis qui permettront d'élever la structure au-dessus de la côte de référence établie à 6,23m NGF par le PPRI Vallées de la Dordogne et de l'Isle. Un escalier garantira l'accessibilité des agents du gestionnaire de réseau en tout temps aux locaux techniques. Le poste de livraison sera fermé et sécurisé.

2 postes de transformation seront placés au sein de l'emprise clôturée, également au nord-est de la parcelle AB 473. Ils auront une teinte identique RAL 6005 et des dimensions de L7.5m x H2.5m x P2.50m. Un espace supplémentaire de 0,8m de haut, entièrement dédié aux câbles, est prévu à la base du poste de livraison. Ils reposeront également sur des pilotis qui permettront d'élever les structures au-dessus de la côte de référence établie à 6,23m NGF par le PPRI Vallées de la Dordogne et de l'Isle

Le raccordement au réseau public de distribution d'électricité :

Le raccordement électrique envisagé à ce jour se fait au niveau du poste source de Grézillac, situé sur la commune éponyme, à 9,3 km du projet. Le tracé de raccordement électrique définitif sera proposé par le gestionnaire de réseau public d'électricité après obtention du permis de construire du projet. Enterré, il sera positionné prioritairement en bordure des chemins et voies publiques.

Aménagements connexes et voies de circulation sur le site :

L'accès principal au parc se fera depuis par la RD128 au nord-Est du site. Un accès secondaire est prévu par le chemin de Tire-Merle au sud-ouest. Le projet est en conséquence très accessible. Aucune mise au gabarit des accès n'est nécessaire. L'accès au site se fera par trois portails de 7m de large à 2 vantaux de 2m de hauteur de teinte vert (RAL 6005) en acier galvanisé.

Une piste de circulation légère externe, d'une largeur de 5m environ permettra d'accéder aux trois berges. Elle facilitera l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie. Une piste végétalisée existe déjà et pourra, ponctuellement faire d'un élargissement. Cette piste représente une surface totale de 4715 m².

En complément, une piste externe renforcée de 5m de large est prévue au nord-est du projet sur une surface totale de 345 m². Elle sera couverte d'un géotextile perméable et de 40 cm de grave (ou le cas échéant un traitement de sol et grave) et permettra aux engins les plus lourds d'accéder à l'entrée principale du parc solaire, au nord-est du site. Sa surélévation par rapport aux terrains naturels sera en moyenne de 5cm. Cette piste sera privilégiée par les services de maintenance et les engins de chantier.

H2Air a consulté le SDIS 33 en date du 28 janvier 2020.

Le SDIS 33 demande qu'une cale de mise à l'eau soit prévue dans le cadre de l'installation des parcs flottants : celle-ci sera positionnée en concertation avec le SDIS préalablement à la construction des installations. Cette cale de mise à l'eau pourra par exemple être positionnée en continuité de l'aire de montage.

En date du 23 février 2021, dans le cadre du projet flottant projeté le porteur du projet a réalisé une nouvelle consultation du SDIS 33 qui est restée à ce jour sans réponse.

Ainsi, H2air s'est appuyé sur des préconisations du SDIS 84 (Vaucluse) données dans le cadre de projets photovoltaïques flottants, afin de proposer des adaptations limitant le risque incendie sur l'installation et facilitant l'intervention du SDIS.

H2air a aussi contacté le SDIS du département du Vaucluse ayant l'expérience d'une centrale flottante construite. Leurs préconisations sont les suivantes :

Un accès possible aux 3 berges du plan d'eau ;

La mise en place de 3 portails d'entrée de 7m de large, permettant au service du SDIS d'accéder à chaque berge de l'installation ;

La création d'une aire de retournement en L, localisée au niveau du portail d'accès Sud ;

La mise en place d'une piste périphérique externe de 5m de large sur quasiment tout le linéaire (4m localement pour répondre aux enjeux écologiques) ;

Une distanciation des îlots flottants les uns des autres limitant le risque de propagation d'incendie d'un îlot à l'autre. Cette distance est de 15m pour les îlots Sud et Centre, et de 30 m pour les îlots Centre et Nord.

Une distanciation des îlots aux berges (11m au plus près) limitant le risque de propagation d'incendie d'un îlot aux berges ;

Aucune citerne n'a été prévue en raison du Point d'Eau Incendie (PEI) naturel que constitue le plan d'eau de Génissac. Pour rappel, ce plan d'eau est directement accessible depuis ses 3 berges ;

Aménagement d'une cale de mise à l'eau prévu au nord du site. Une reconnaissance sera proposée auprès du SDIS 33 afin de définir l'endroit le plus approprié ;

Mise en place d'un dispositif de coupure intermédiaire ;

Par ailleurs, le mode d'intervention des équipes techniques de maintenance amenées à travailler sur les structures flottantes sera adapté avec notamment un travail obligatoire en binôme, et l'utilisation de vêtements et matériels isolants.

Durant l'exploitation, les équipes de maintenance pourront accéder aux îlots flottants à l'aide d'une embarcation qui sera mise à disposition par le porteur de projet au nord du site. Ce dispositif facilitera les opérations d'entretien (nettoyage des modules, maintenance) ou les interventions techniques (pannes) de l'équipe de maintenance. Les intervenants travailleront obligatoirement en binôme et seront vêtus de vêtements et matériels isolants. En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, la centrale sera équipée de systèmes d'alarmes.

Une clôture d'une hauteur de 2,00 m délimitant l'emprise du site exploité est prévue. Elle sera constituée d'un grillage à mailles rigides de 10cm x 10cm en acier galvanisé sur un linéaire total d'environ 1870 ml. Des passages à faune de 20 cm par 20 cm seront installés tous les 100 m de clôture, pour laisser le passage à la petite et moyenne faune. La ceinture végétale relativement dense et les boisements périphériques du plan d'eau sont maintenus, de manière à conserver le masque paysager existant autour du site. La co-visibilité avec l'environnement sera ainsi très limitée.

Compatibilité du projet avec le PLU :

La commune de Génissac est concernée par un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet se situe au droit de zones agricoles (A). Cette zone autorise « *Les bâtiments techniques, ouvrages et installations nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêts collectifs sous réserve de leur nécessité et que soit démontrée leur bonne intégration dans l'environnement agricole* » (Art A2.6).

Les installations liées à la mise en place du projet constituent bien des installations nécessaires au fonctionnement de services d'intérêts collectifs, ou des constructions techniques d'intérêt général, et les terrains agricoles alentours ne seront pas impactés par le projet.

De plus, le projet se situe partiellement au sein de la bande de 100 m de part et d'autre de la RD 1089 au sein de laquelle toute construction est interdite, d'après l'article 30 du PLU de Génissac, relatif aux voiries départementales et accès. Aucune construction n'est prévue à l'intérieur de cette zone de recul par rapport à la RD 1089.

Le projet de la Centrale Solaire flottante des Nénuphars est conçu dans le respect du règlement du PLU en vigueur sur la commune de Génissac.

Le projet est concerné par trois servitudes d'utilité publique :

I4 : servitude relative à l'établissement des canalisations électriques. Il s'agit de la ligne 225 kV Cubnezais-Grézillac, traversant la ZIP.

Une distance de 5 m entre les câbles conducteurs de la ligne et les panneaux est prévue ;

Une emprise de sécurité horizontale de 15 m de part et d'autre de la ligne au droit du plan d'eau est prévue (zone d'exclusion des panneaux) ;

PM1 : servitude relative aux risques naturels plans de prévention des risques naturels prévisibles. Il s'agit du PPRI Vallées de la Dordogne et de l'Isle ;

Les locaux techniques (poste de livraison et postes de transformation) respecteront la côte de mise en sécurité de 6,23 m NGF demandée dans le règlement du PPRI. Ils seront transparents hydrauliquement ;

EL11 : servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations. Il s'agit de l'autoroute A89 et de la RD 1089 situées à proximité du projet :

Les installations photovoltaïques flottantes seront situées à plus de 100 m de la RD 1089 et de l'autoroute A89.

Compatibilité avec le PPRI Vallées de la Dordogne et de l'Isle:

Le projet est localisé en zone rouge du PPRI Vallées de la Dordogne et de l'Isle. Le règlement de ce PPRI autorise (entre autres) : "*Les constructions et installations techniques nécessaires au fonctionnement des services publics, et qui ne sauraient être implantées en d'autres lieux, notamment : les pylônes, les postes de transformation, [...]*".

Absence d'alternatives d'implantation sur le bassin de population :

Une investigation des alternatives territoriales pour l'implantation d'un projet solaire a été menée sur la commune de Libourne et les communes limitrophes. Cette aire géographique représente environ 37500 habitants. Les résultats de cette étude, révèlent l'absence de meilleure alternative sur des terrains dégradés, hors PPRI, permettant d'accueillir un projet solaire au sol d'une taille suffisante à l'échelle de ce bassin de population. En effet, l'analyse menée par H2air a permis d'identifier seulement deux secteurs favorables à l'implantation de projet solaires sur un territoire de près 150 km². Tous deux sont situés en zone rouge du PPRI.

Fonctionnement d'un service public : D'autre part, la CSPE, désignant aujourd'hui les « charges de service public de l'énergie » finance le soutien de l'Etat lié au tarif d'achat de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables. Tous les consommateurs d'électricité contribuent donc au soutien d'une partie cette filière de production d'électricité verte. H2air est donc convaincu que ce type de structure est nécessaire au fonctionnement d'un service public.

Adaptations techniques :

Par ailleurs, de nombreuses adaptations, étudiées dans le cadre d'une étude d'incidence hydraulique du projet, sont prévues afin de respecter les exigences techniques du règlement du PPRI. Elles permettent au projet de s'adapter au contexte hydraulique du site, sans augmenter le risque inondation. Il s'agit des adaptations techniques suivantes :

Les locaux techniques seront surélevés au-dessus de la cote de référence du PPRI, soit 6,23 m NGF, au moyen d'une structure sur pilotis. Les pilotis ne représentent pas plus de 20 % de l'emprise totale des locaux techniques leur permettant d'être transparents vis à vis de l'écoulement en cas de crue.

De même, la clôture prévue est transparente à l'écoulement, en étant grillagée avec un espacement de 10 cm entre les mailles. Les poteaux seront suffisamment ancrés dans le sol de façon à résister en cas d'inondation, notamment en cas d'embâcles venant buter contre elle ;

Les panneaux solaires flottants sont par nature transparents à l'écoulement en cas de crue. La technologie SEAFLEX® Mooring est envisagée par le porteur de projet pour le système d'ancrage/d'amarrage. Ce système peut absorber les variations du niveau d'eau prévues dans le cadre de la crue de référence ;

L'élévation de la piste renforcée permettant d'accéder au portail d'entrée Nord-Est, jusqu'à une cote de 4,20 m NGF, n'a aucun impact sur l'écoulement que ce soit en termes de vitesse ou de niveau d'eau.

Ces aménagements garantissent l'absence d'impacts hydrauliques générés par le projet, en cohérence avec le règlement du PPRI en vigueur.

L'ensemble de ces arguments sont développés dans l'étude d'impact sur l'environnement du projet.

En conclusion :

Le projet de centrale solaire des Nénuphars contribuera à produire environ 10 500 MWh/an d'électricité d'origine renouvelable correspondant à la consommation électrique annuelle d'environ 7167 habitants (hors chauffage et eau chaude sanitaire).

Ce projet valorise des terrains inexploités et dégradés par l'activité d'une ancienne carrière par le biais de la technologie solaire flottante.

Il permettra également de sécuriser le plan d'eau et ses berges en empêchant tout risque d'accident de noyade du public s'approchant près des berges abruptes.

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque flottante
- Plan des façades des postes de livraison et de transformation
- Plan modèle de la clôture
- Plan modèle d'un portail

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

**VUE DE FACE ET EN PLAN
D'UNE SERIE DE TABLES
PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTES
ET DES FLOTTEURS SECONDAIRES**

Légende

Caractéristique d'une table
photovoltaïque flottante:
Hauteur de 0,25m à 0,85m
Longueur de 2m à 2,30m
Largeur de 1m à 1m30

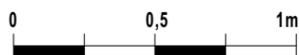
Caractéristiques d'un flotteur secondaire:
Hauteur de 0,25m à 0,55m
longueur de 1,1m à 1,4m
largeur de 0,58m à 0,88m

Altitude du plan d'eau :

Variable, compris entre +2,34m NGF et
+5,80m NGF selon les données de crue

Les dimensions des flotteurs restent à
être définies

Echelle 1/25 au format A3



Echelle 1/50 au format A3



Architecte

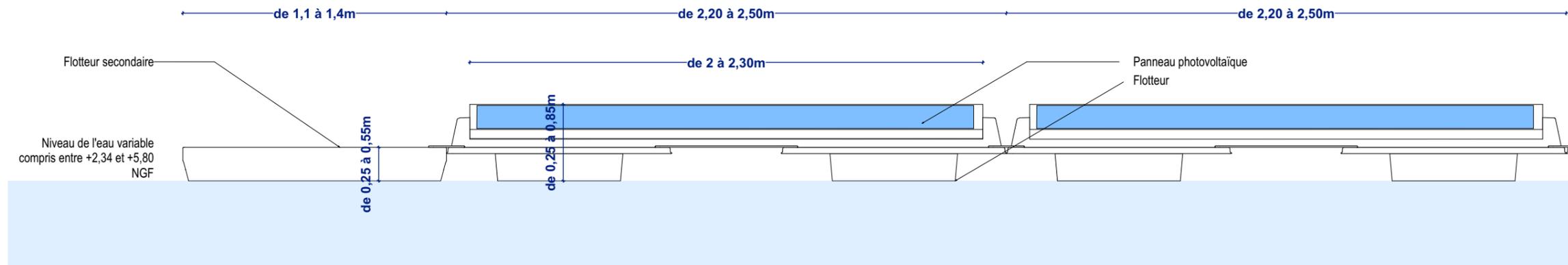
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

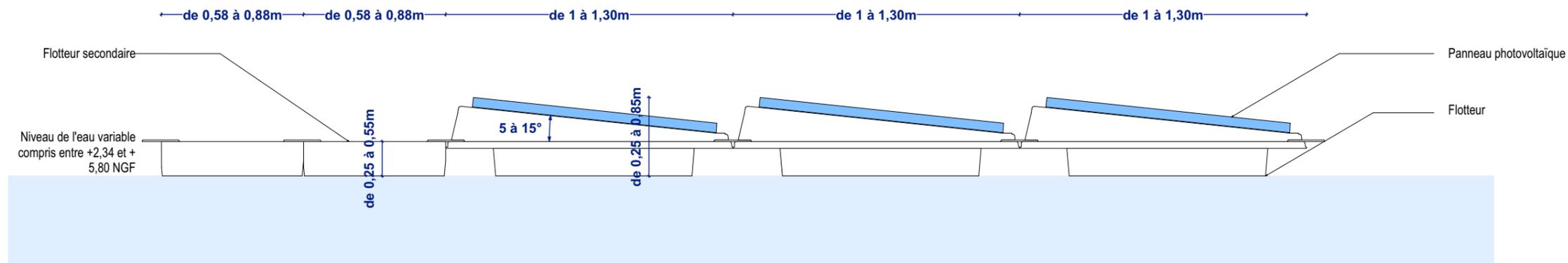


Adresse de Correspondance :

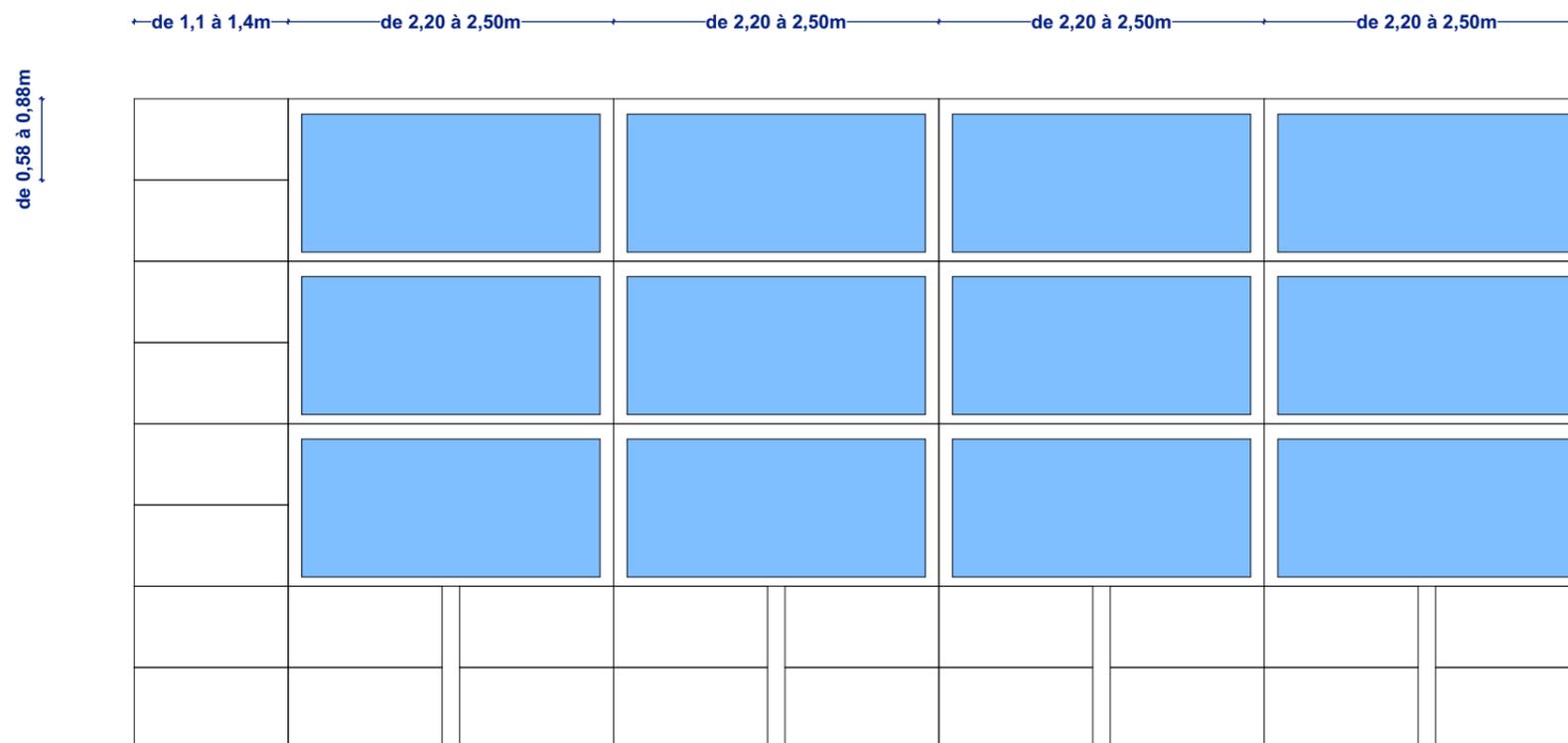
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



VUE DE CÔTÉ AU 1/25e



VUE DE CÔTÉ AU 1/25e



VUE EN PLAN DES TABLES PHOTOVOLTAÏQUES FLOTTANTES AU
1/50e

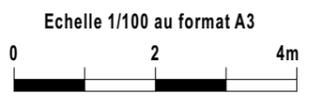
**PLAN DES FAÇADES
NORD ET SUD DES POSTES DE
LIVRAISON ET TRANSFORMATION**

Légende

Caractéristiques du poste de livraison électrique (PDL) :
Hauteur depuis terrain naturel comprise entre 5,8 et 6,2m.
Hauteur de 3,30m comprenant 0,8m de vide sanitaire
Longueur de 6,5m
Largeur de 2,5m
Aspect extérieur: enduit vert RAL 6005

Caractéristiques des postes de transformation électriques (PTR):
Hauteur depuis la terrain naturel comprise entre 5,95 et 6,35m
Hauteur de 3,30m comprenant 0,8m de vide sanitaire
Longueur de 7,5m
Largeur de 2,5m
Aspect extérieur: enduit vert RAL 6005

Dimensions totales avec accrotère :
Longueur de 22,04m
Largeur de 2,7m
hauteur de +9,81m NGF
La profondeur des pilotis sera déterminée suivant les recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

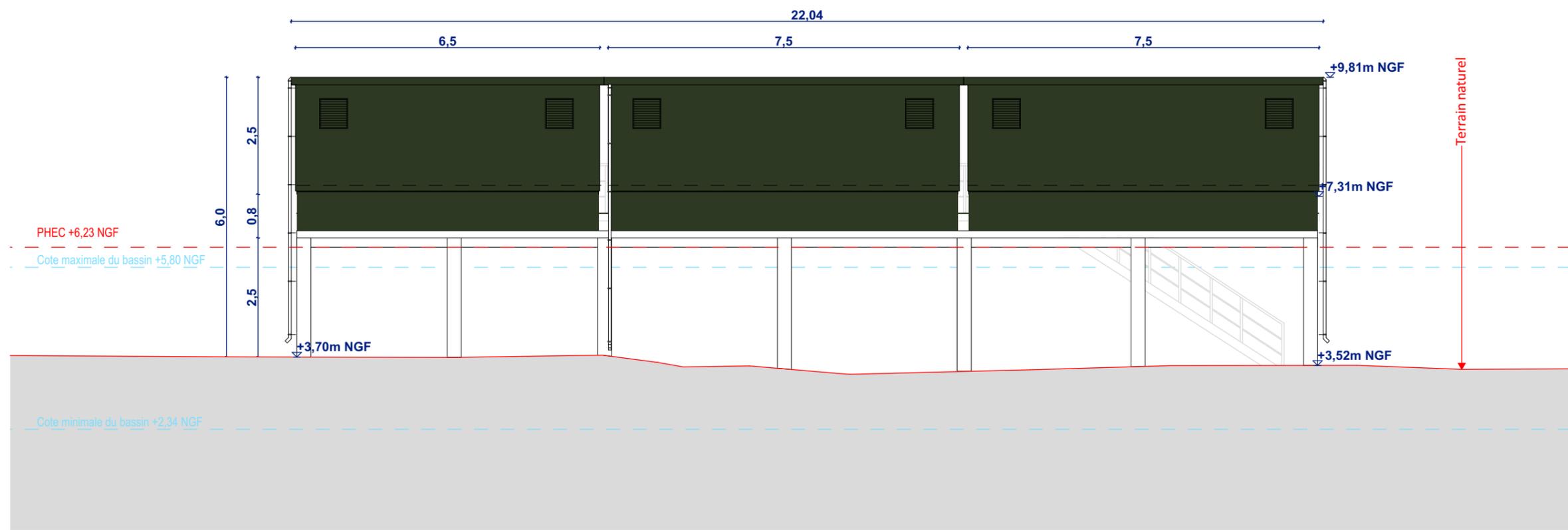


Architecte

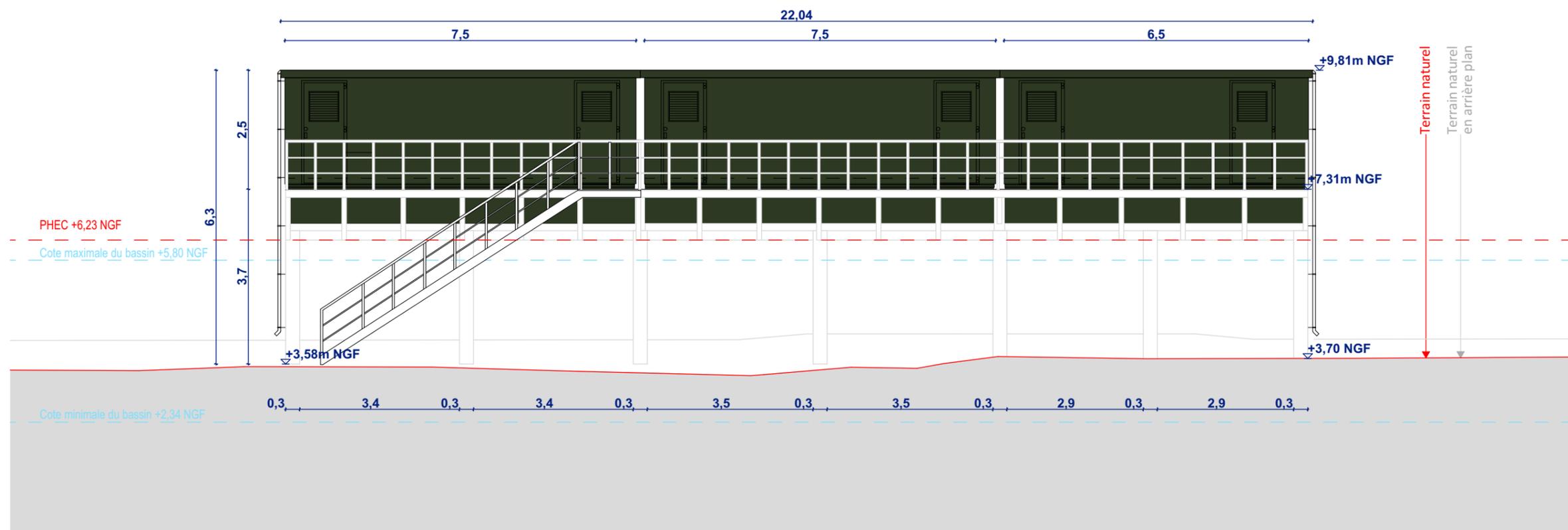
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :
H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



Façade nord au 1/100ème



Façade sud au 1/100ème

**PLAN DES FAÇADES
EST ET OUEST DES POSTES DE
LIVRAISON ET TRANSFORMATION**

Légende

Caractéristiques du poste de livraison électrique (PDL) :
Hauteur depuis terrain naturel comprise entre 5,8 et 6,2m.
Hauteur de 3,30m comprenant 0,8m de vide sanitaire
Longueur de 6,5m
Largeur de 2,5m
Aspect extérieur: enduit vert RAL 6005

Caractéristiques des postes de transformation électriques (PTR):
Hauteur depuis la terrain naturel comprise entre 5,95 et 6,35m
Hauteur de 3,30m comprenant 0,8m de vide sanitaire
Longueur de 7,5m
Largeur de 2,5m
Aspect extérieur: enduit vert RAL 6005

Dimensions totales avec accrotère :
Longueur de 22,04m
Largeur de 2,7m

hauteur de +9,81m NGF
La profondeur des pilotis sera déterminée suivant les recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

Echelle 1/100 au format A3



Architecte

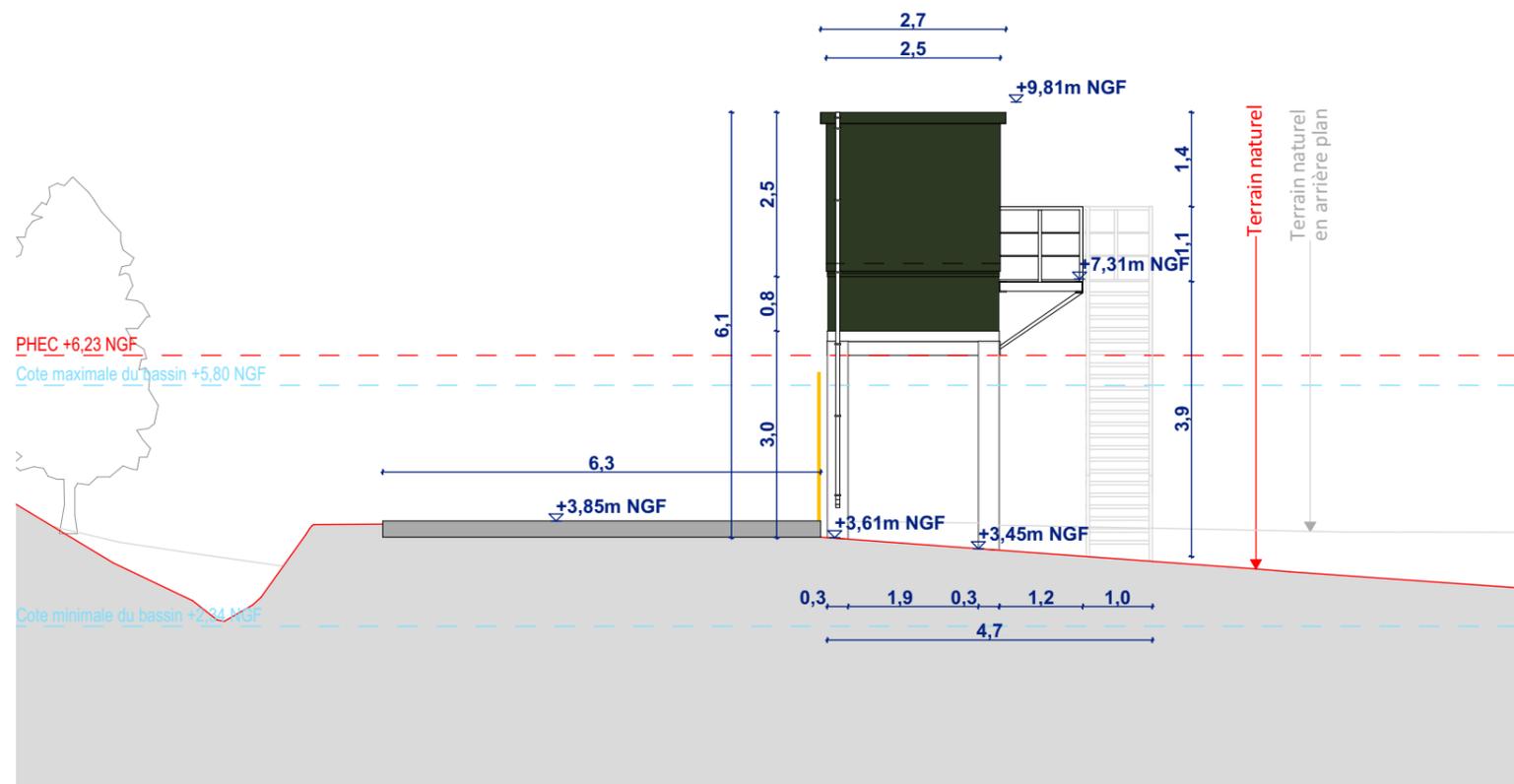
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

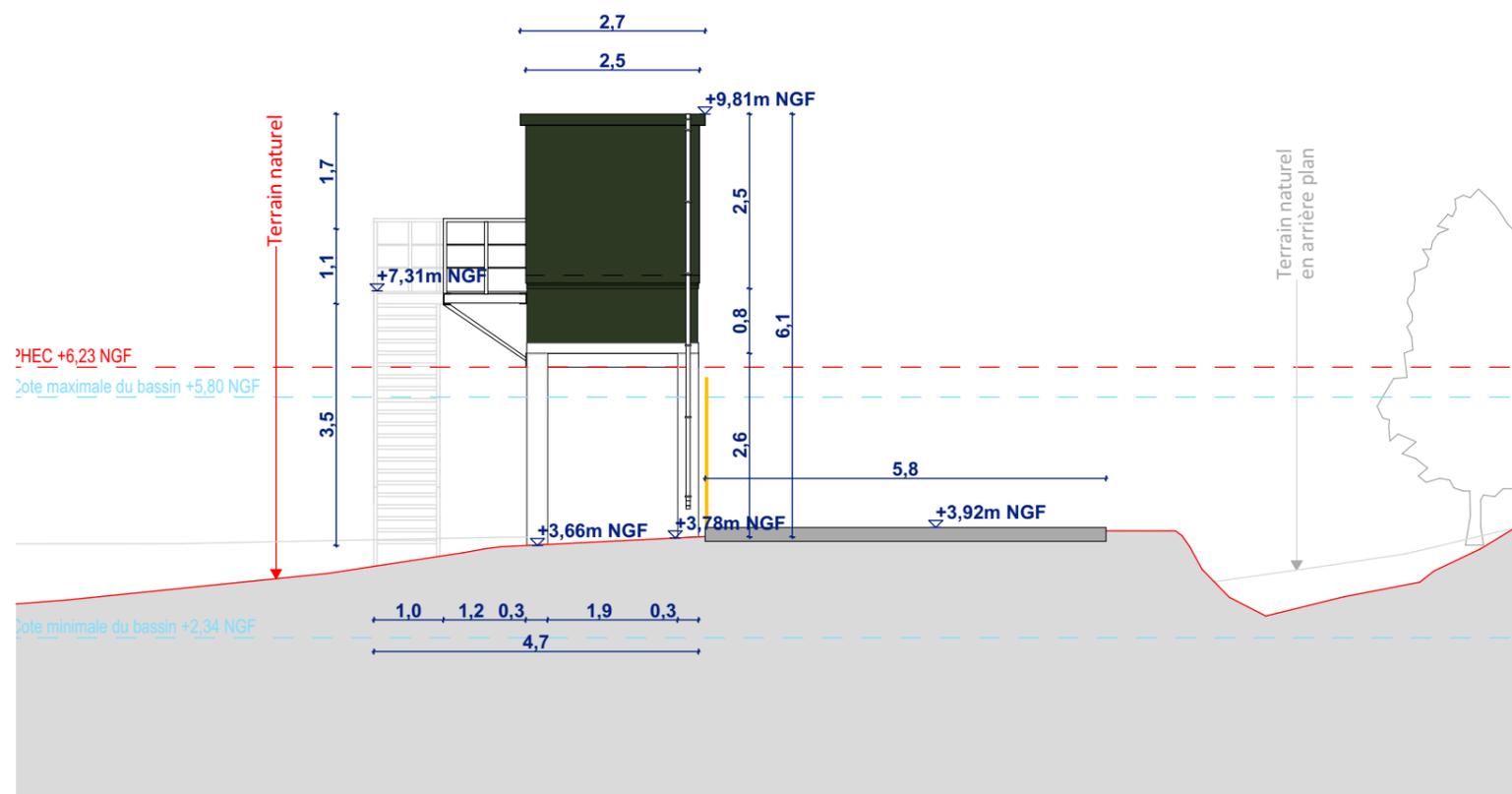


Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



Façade ouest au 1/100ème



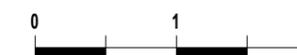
Façade est au 1/100ème

**PLAN MODÈLE
DE LA CLÔTURE**

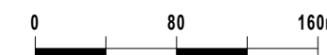
Légende

Caractéristiques de la clôture à créer:
Clôture rigide grillagée à maille soudée
Hauteur hors sol 2m
Maille 10cmx10cm
Passage de 20x20cm tous les 50m pour passages de la petite faune
RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/4000 au format A3



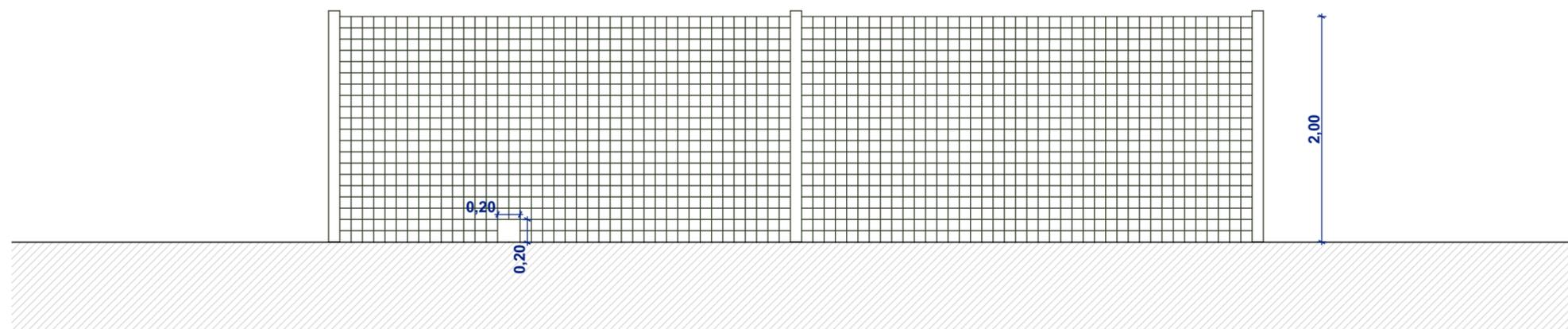
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



Elevation de la clôture au 1/50ème



Localisation de la clôture au 1/4000ème

PLAN MODÈLE
D'UN PORTAIL

Légende

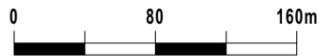
Caractéristiques des portails d'accès:

Portails pivotant à 2 vantaux
Longueur 5m
2 vantaux de 3.5m
Hauteur 2m
RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/4000 au format A3



Architecte

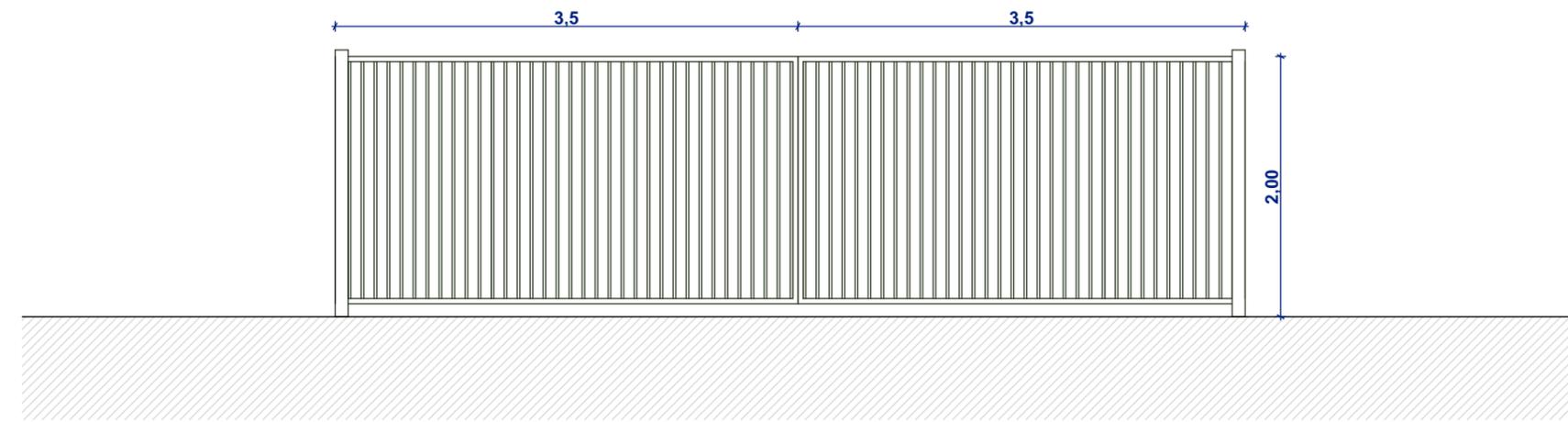
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens



Elevation du portail au 1/50ème



Localisation des portails au 1/4000ème

Contenu

- Plan de localisation des points de vues photographiques
- Photomontages

PC6 - DOCUMENTS GRAPHIQUES PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUES
PHOTOGRAPHIQUES

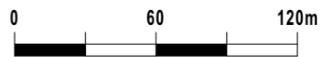
Légende

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Clôture à créer
- Limite communale
- Piste légère existante

Echelle 1/3000 au format A3



Architecte

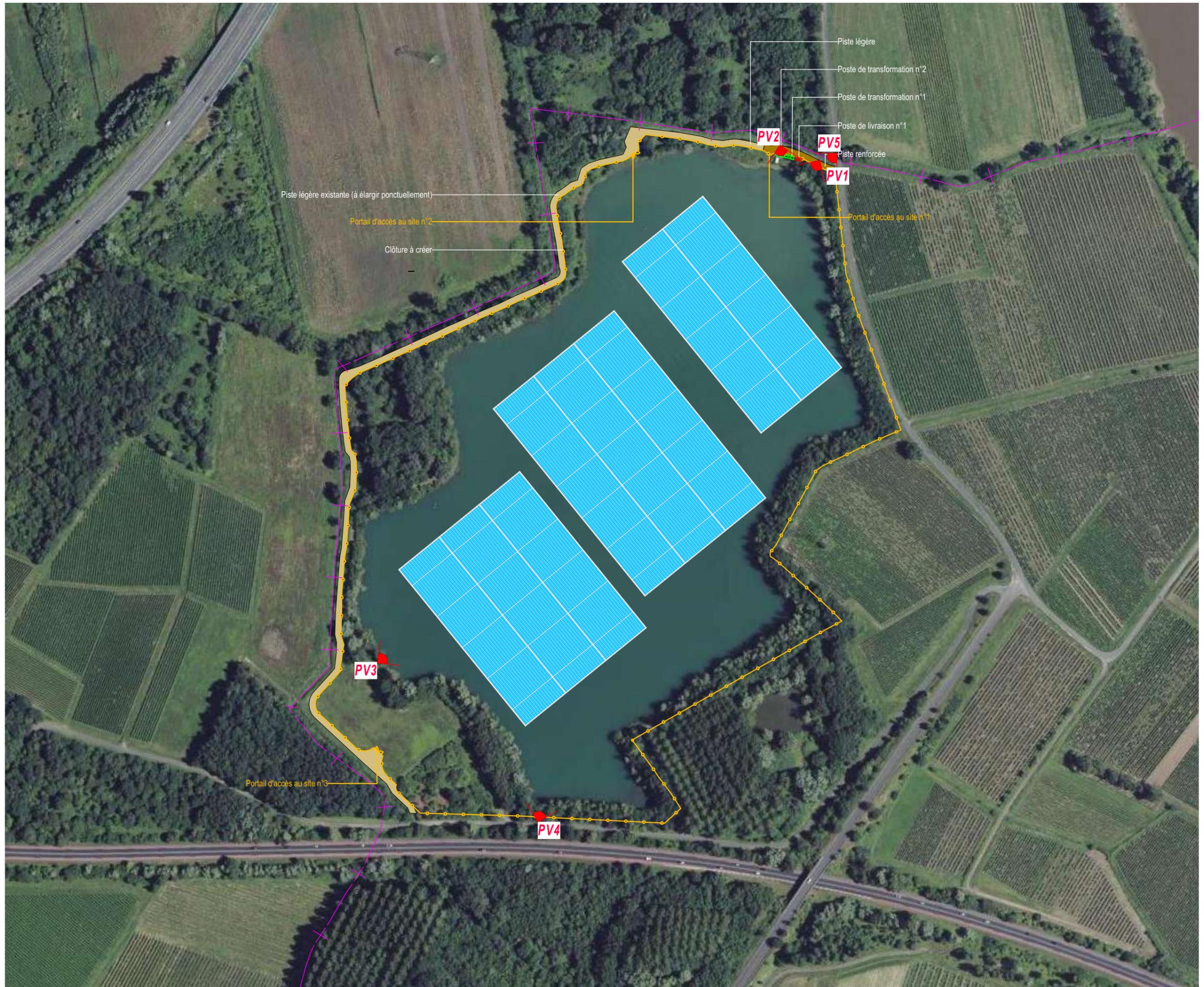
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens





PV1 - Point de vue proche du projet depuis le bord nord-est du plan d'eau (à l'intérieur de l'emprise clôturée)



PV2 - Point de vue proche du projet depuis le chemin nord bordant le plan d'eau



PV3 - Point de vue proche du projet depuis le bord sud-ouest du plan d'eau



PV4 - Point de vue proche du projet depuis le chemin de Tire-Merle



PV5 - Point de vue proche du nord-est du projet depuis la route départementale n°128 longeant le site sur son segment est

Contenu

- Plan de localisation des points de vues photographiques
- Photographies

PC7 - PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUES
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens





PV1 - Point de vue proche du site depuis le bord nord-est du plan d'eau



PV2 - Point de vue proche du site depuis le chemin nord bordant le plan d'eau



PV3 - Point de vue proche du site depuis le bord sud-ouest du plan d'eau



PV4 - Point de vue proche du site depuis le chemin de Tire-Merle



PV5 - Point de vue proche du nord-est du site depuis la route départementale n°128 longeant le site sur son segment est

Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Photographies

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

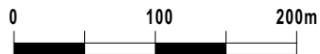
PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUES
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens





PV6 - Point de vue lointain du site depuis le pont marquant l'intersection entre la D1089 et la D128E3



PV7 - Point de vue lointain montrant le contexte du site depuis le pont marquant l'intersection entre l'A89 et le Chemin de Tire Merle

Contenu

- Etude d'impact

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

Contenu

- Attestation du plan de prévention des
risques

PC13 - ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

H2air
29 Rue des 3 Cailloux
80 000 Amiens

ATTESTATION

Je soussigné, M RAES Vincent, représentant de la société I'm in Architecture située au 21, rue d'Auteuil à Paris (75016) certifie par la présente qu'à ce stade de la conception la SASU Centrale solaire des Nénuphars et la SARL H2air représentées par Roy Mahfouz, demeurant à 29 Rue des 3 cailloux 80000 AMIENS ont pris connaissance et respecté les préconisations du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) pour Génissac version du 01/2021, et le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin Dordogne Libournais - commune de Génissac approuvé le 16 Juin 2003.

À cet effet, ont été réalisées : une étude hydraulique par Artelia en Avril 2021, ainsi qu'une étude géotechnique G1-PGC par GéoFondation le 8 Juin 2020.

Cette attestation prend en compte les études préalables fournies par la SARL H2air à ce stade de la conception.

Article R. 431-16 f du code de l'urbanisme :

« Lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers approuvés, ou rendus immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement, ou par un plan de prévention des risques technologiques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception »

Vincent Raes

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS